UNIVERSITE DE STRASBOURG — FACULTE DE PHARMACIE

Année scolaire 1942-1943 N° 325

LES SERVICES PHARMACEUTIQUES PENDANT LA CAMPAGNE DE VENDÉE

THESE

présentée et soutenue publiquement le..... 1943
à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Strasbourg
Mention PHARMACIE

par

Raoul HARAND
Pharmacien

Examinateurs de la Thèse
- M. A. SARTORY, *Professeur* — PRÉSIDENT
- M. P. CORDIER, *Professeur* — JUGES
- M. R. SARTORY, *Professeur* — JUGES

PARIS
IMPRIMERIE R. FOULON
29, Rue Deparcieux, 29
1943

FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

Nom du Candidat : **HARAND.**

Prénom : **Raoul.**

Date de soutenance : .....

Numéro d'ordre : .....

(Ces deux mentions seront complétées par le Service de la Bibliothèque).

HARAND (Raoul). — Les Services pharmaceutiques pendant la Campagne de Vendée. — Paris, Imp. R. Foulon, 1943, *in*-8°, 131 *p.*

(*Th. Pharm. Doc. Univ. Paris*, 1943, *N°* .....).

HARAND (Raoul). — Les Services pharmaceutiques pendant la Campagne de Vendée. — Paris, Imp. R. Foulon, 1943, *in*-8°, 131 *p.*

(*Th. Pharm. Doc. Univ. Paris*, 1943, *N°* .....).

HARAND (Raoul). — Les Services pharmaceutiques pendant la Campagne de Vendée. — Paris, Imp. R. Foulon, 1943, *in*-8°, 131 *p.*

(*Th. Pharm. Doc. Univ. Paris*, 1943, *N°* .....).

HARAND (Raoul). — Les Services pharmaceutiques pendant la Campagne de Vendée. — Paris, Imp. R. Foulon, 1943, *in*-8°, 131 *p.*

(*Th. Pharm. Doc. Univ. Paris*, 1943, *N°* .....).

UNIVERSITE DE STRASBOURG — FACULTE DE PHARMACIE

Année scolaire 1942-1943 N° 325

LES SERVICES PHARMACEUTIQUES PENDANT LA CAMPAGNE DE VENDÉE

THESE

présentée et soutenue publiquement le..... 1943
à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Strasbourg
Mention PHARMACIE

par

Raoul HARAND
Pharmacien

Examinateurs de la Thèse
- M. A. SARTORY, *Professeur* — PRÉSIDENT
- M. P. CORDIER, *Professeur* — JUGES
- M. R. SARTORY, *Professeur* — JUGES

PARIS
IMPRIMERIE R. FOULON
29, Rue Deparcieux, 29
1943

UNIVERSITE DE STRASBOURG

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. A. SARTORY, *Doyen*, C. ✻, I. ✪, C. ⚕
VOLMAR, *Assesseur*, ✻, I. ✪.
MARANDON, *Secrétaire*, ✻, , , ✪.

DOYEN HONORAIRE

M. JADIN, O. ✻, I. ✪, ⚕.

PROFESSEURS

MM. A. SARTORY, C. ✻, I. ✪, C. ⚕.	Bactériologie.
N...	Botanique.
VOLMAR, ✻, I. ✪,	Chimie organique.
GUILLAUME, O. ✻, ⚕, I. ✪,	Pharmacie galénique.
LAPP, I. ✪.	Chimie analytique.
CORDIER, ✪.	Pharmacie chimique.
R. SARTORY, ✪,	Matière médicale.
DUQUENOIS	Toxicologie.

PROFESSEUR HONORAIRE

M. JADIN, O. ✻, I. ✪, ⚕.

COURS COMPLEMENTAIRES

MM. A. SARTORY	Hygiène.
N...	Hydrologie.
VOLMAR	Chimie minérale.
GUILLAUME	Zoologie.
LAPP	Physique.
PRELOT	Législation et Déontologie.
CORDIER	Chimie biologique.
R. SARTORY	Cryptogamie.
Mme LALLEMAND, ✪	Pharmacodynamie.

CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES

MM. COLLARD, ✻, ⚕, I. ✪	Chimie pharmaceutique.
Mme LALLEMAND, ✪	Chimie et Physique.
MM. JÆGER	Histoire naturelle.
LEDOUX, ✻	Bactériologie et Parasitologie.

A LA MEMOIRE DE MES GRANDS-PARENTS

ET DE MON PERE

A MA MERE

A MA FEMME ET A MES ENFANTS

A MONSIEUR LE DOYEN A. SARTORY

Professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Qui a bien voulu me faire l'honneur de présider cette thèse.

En hommage de ma respectueuse gratitude.

A Monsieur le Professeur R. SARTORY

Professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

A Monsieur le Professeur CORDIER

En témoignage de respectueuse reconnaissance.

A Monsieur BOUVET

Vice-Président de la Société d'Histoire en Pharmacie

Hommage de notre très vive reconnaissance.

INTRODUCTION

Dans la préface de sa thèse récente sur le service pharmaceutique pendant les campagnes de la Grande Armée en Espagne et au Portugal, notre confrère R. Tixier a fait le point sur les travaux historiques publiés depuis quelques années sur le service pharmaceutique, ceci par M. Bouvet, l'actif vice-président de la Société d'Histoire de la Pharmacie, et sous son impulsion par nos confrères Brunet, Logeais et Venot.

Nous apportons dans ce modeste travail une nouvelle pièce à l'édifice dont M. Bouvet a dessiné les plans.

Nos recherches, retardées par la guerre, ont été poursuivies principalement aux archives administratives de la Guerre et aux archives du Val-de-Grâce.

Nous en présentons les résultats selon le plan ci-dessous :

1° Histoire des campagnes.

2° Les Hôpitaux principaux.

3° Les médicaments; le Compendium Pharmaceutique de 1792.

4° Le Personnel.

6° Conclusions.

5° Index bibliographique.

Nous remercions d'abord tous ceux qui ont bien voulu faciliter notre tâche rendue plus difficile par la situation actuelle :

MM. les Archivistes qui, dans les différents dépôts de

la Capitale, ont consenti à guider le néophyte que nous sommes.

M. Bouvet qui nous a donné l'idée de ce travail et qui nous a guidé dans nos recherches.

C'est enfin pour nous un agréable devoir de remercier tout particulièrement M. le Doyen A. Sartory qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de cette thèse et nous a donné de sages conseils.

Nous remercions également MM. les Professeurs P. Cordier et R. Sartory qui ont bien voulu se joindre à lui pour constituer notre jury de thèse.

Nous les assurons tous de notre vive reconnaissance et de notre profond respect.

HISTOIRE DES CAMPAGNES

Il n'est pas dans nos intentions de faire un historique de la Guerre de Vendée. Il nous a tout de même paru utile de rappeler au début de ce travail quelques dates importantes, en particulier celles se rapportant à cette campagne.

20 avril 1792 : Déclaration par l'Assemblée Constituante de la guerre à l'Autriche.

21 janvier 1793 : Exécution de Louis XVI.

31 janvier 1793 : Création de l'armée des Côtes, sous les ordres du Général-Vicomte DE LA BOURDONNAYE.

24 février 1793 : Décret qui ordonne une levée de 300.000 hommes.

1er mars 1793 : (1) D'après la « répartition des armées de la République Française arrêtée par le Conseil exécutif provisoire le 1er mars 1793, l'An II de la République Française », l'armée des Côtes du Général DE LA BOURDONNAYE occupe « les côtes de l'Océan et de la Manche depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme; elle comprend les 12e, 13e, 14e et 15e divisions militaires ». Son effectif est de 25.445 hommes, mais d'après un autre état figurant dans le même dossier, il est prévu 40.000 hommes pour l'armée des Côtes de La Rochelle et 30.000 hommes pour l'armée des Côtes de Cherbourg.

(1) Val-de-Grâce, carton 8 (12).

Un autre état intéressant figure encore au dossier. Il a pour titre :

« Etat général des Armées de la République en 1793 », « pour servir au calcul des vivres, des fourrages, de la « viande, du Magasin Général et des effets de ces campe- « ments ».

Nous y relevons les chiffres suivants :

Bretagne, Normandie : 13e et 14e *Divisions :*

Sous la tente	Infanterie	38.000
	Cavalerie	2.700
En garnison	Cavalerie	300
	Total	41.000

Bretagne, Normandie, Côtes :

En garnison	Infanterie	19.000
	Cavalerie	1.000

10 *mars* 1793 : Le tocsin sonne dans les communes révoltées.

11 *mars* 1793 : Massacre de Machecoul.

14 *mars* 1793 : Prise de Cholet. La garde royale de Challans propose la paix à l'administration du district.

17 *mars* 1793 : Combat de Vihiers.

Avril 1793 : L'armée de réserve, ancienne armée de l'Intérieur, quitte les environs de Paris et intervient dans la lutte sous les ordres du Général Berruyer (1). Elle comprend l'armée de Saumur et l'armée de Vendée.

30 *avril* 1793 : (2) L'armée des Côtes est scindée en deux : l'armée des Côtes de Brest et l'armée des Côtes de La Rochelle.

25 *mai* 1793 : Les Vendéens prennent Fontenay-le-Comte.

19 *juin* 1793 : Les Vendéens prennent Saumur.

---

(1) Elle occupait à l'intérieur les 17e, 18e, 19e, 21e et 22e divisions militaires.

(2) Gournay, p. 277.

29 *juin* 1793 : Attaque de Nantes.

1er *août* 1793 : Décret de la Convention.

29 *août* 1793 : L'armée de Mayence quitte Tours pour combattre les Vendéens.

Octobre 1793 : Les deux armées sont réunies sous le nom d'armée de l'Ouest, dont le commandement est confié au Général Léchelle. Cette armée commence officiellement son service le 6.

17 *octobre* 1793 : Combat de Cholet.

11 *novembre* 1793 : Mort du Général Léchelle.

10 *décembre* 1793 : Combat du Mans.

21 *décembre* 1793 : Turreau est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest.

23 *décembre* 1793 : Combat de Savenay et dispersion de l'armée catholique royale.

Le Général Westermann (1) écrit à ce sujet au Comité de Salut Public : « Nous fîmes une boucherie horrible ; les dernières six pièces de canon, quelques caissons, équipages, trésor, etc., tout tomba en notre pouvoir... Les brigands qui échappèrent à la mort en cette journée furent traqués ou tués et ramenés par les habitants des environs. Dans la banlieue de Savenay seulement, plus de 6.000 morts ont été enterrés ».

30 *avril* 1794 : Affaire de Challans.

A la suite de cette affaire, le Général Turreau est remplacé par Vimeux.

13 *mai* 1794 : Le Comité de Salut Public décide que « la portion du département de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, située à la rive droite de cette dernière rivière sera séparée du territoire affecté à l'armée de l'Ouest pour être réunie à l'armée des Côtes de Brest ».

8 *octobre* 1794 : Le Général Canclaux revient au commandement de l'armée de l'Ouest.

---

(1) Chassin : La Vendée patriote, III, p. 438.

6 *décembre* 1794 : Le chef vendéen Stofflet se sépare de Charette.

13 *ventôse, an* II (3 *février* 1795) . (1) Loi qui prévoit trois armées : celle des Côtes de l'Ouest, avec Canclaux, celles des Côtes de Brest et des Côtes de Cherbourg, réunies sous Hoche.

17 *février* 1795 : Traité de La Jaunaye (Charette).

20 *avril* 1795 : Traité de La Mabilais (Cormatina, chef des forces royales de Bretagne).

2*mai* 1795 : Traité de Saint-Florent (Stofflet).

26 *juin* 1795 : Charette rompt le traité de La Jaunaye.

27 *juin* 1795 : Débarquement des émigrés, commandés par de Puisaye, à Carnac, sous la protection de l'escadre anglaise de Warren.

24 *juillet* 1795 : L'escadre anglaise quitte la côte bretonne.

31 *août* 1795 : Hoche est nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest.

27 *octobre* 1795 : Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Angleterre.

26 *novembre* 1795 : L'armée des Côtes de Brest, réunie le 13 novembre 1795 sous le commandement de Pérignon, est à nouveau divisée en deux : l'armée de Brest et l'armée de Cherbourg (procès-verbal du Directoire Exécutif).

26 *décembre* 1795 : L'armée de l'Ouest devient la Grande Division du sud de l'armée des Côtes de l'Océan.

3 *janvier* 1796 : Hoche divise l'armée des Côtes de l'Océan en trois divisions ayant leurs quartiers-généraux à Montaigu, Alençon et Rennes.

23 *février* 1796 : Stofflet est fusillé à Angers.

23 *mars* 1796 : Capture de Charette.

29 *mars* 1796 : Exécution de Charette à Nantes.

---

(1) Gournay : VI, p. 565.

15 *juillet* 1796 : Proclamation de la pacification de la Vendée.

25 *août* 1796 : Un arrêté du Directoire supprime l'armée des Côtes créée le 26 décembre 1795, ceci à la date du 22 septembre 1796 (1er vendémiaire, an V).

16 *décembre* 1796 : La flotte sort de Brest (avec HOCHE) pour tenter un débarquement en Irlande. Echec de la tentative.

14 *janvier* 1797 : HOCHE, retour de l'expédition manquée d'Irlande, débarque à La Rochelle.

19 *septembre* 1797 : HOCHE, le pacificateur de la Vendée, meurt à Wetzlar, à l'âge de 29 ans.

26 *octobre* 1797 : Création de l'armée d'Angleterre aux ordres de DESAIX, en attendant BONAPARTE, avec une partie de l'armée d'Italie, libérée par le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797).

13 *décembre* 1797 : Un arrêt prescrit la formation à Brest pour le 1er floréal (20 avril 1798) d'une armée navale de 34 vaisseaux. FORFAIT, ingénieur-constructeur de la Marine, part organiser la côte fin nivôse, an VI (janvier 1798). BONAPARTE est à Boulogne le 22 pluviose, an VI (10 février 1798).

31 *mars* 1798 (11 *germinal, an* VI) : Le Général KILMAINE remplace DESAIX au commandement par intérim de l'armée. Cette armée est disloquée le 24 avril 1798 : ordre est donné que 20.000 hommes la quittent pour l'armée de Mayence.

10 *mai* 1798 (20 *floréal, an* VI) : L'armée d'Angleterre a 56.000 hommes répartis de Brest à Ostende.

29 *mai* 1798 : L'armée d'Angleterre compte 47.330 hommes, très dispersés.

22 *août* 1798 : Le général HUMBERT débarque en Irlande, à Kilala (Comté de Mays).

22 *et* 23 *août* 1798 : Débarquement des troupes d'HUMBERT en Irlande.

23 *août* 1798 : Prise de Kilala.

27 *août* 1798 : HUMBERT bat les Anglais à Castelbar, mais le 8 septembre il doit se rendre à Lord CORNWALLIS, à Ballinamuck.

Décembre 1798 : De décembre 1798 à l'automne 1800, période d'abandon.

14 *janvier* 1800 : Suppression de l'armée d'Angleterre et création d'une nouvelle armée de l'Ouest sous le commandement du Général BRUNE, conseiller d'Etat. (Arrêté des Consuls du 24 nivose, an VIII). Le Général BRUNE disposait de 60.000 hommes.

3 *décembre* 1800 (12 *frimaire*, an IX) : BONAPARTE, retour d'Egypte, débarque à Fréjus.

9 *août* 1801 : Arrêté des Consuls d'après lequel à partir du 1er vendémiaire, an X (23 septembre 1801), l'armée de l'Ouest ne comprend plus que la 13e division militaire (secteur de Bretagne).

BONAPARTE décide, le 13 *avril* 1802, que l'armée de l'Ouest cesserait d'exister le 1er prairial (21 mai).

Dès prairial, an XI (mai-juin 1803), se forme l'armée des Côtes de l'Océan, qui deviendra la *Grande Armée*, le 29 août 1805 (1).

Nous terminerons ce chapitre en citant une phrase de M. BOTTET, disant (2) :

« ...si BONAPARTE, Premier Consul, a cru la possibilité d'un passage, et s'il a, jusqu'à un certain point même, cherché à le tenter, NAPOLÉON, empereur, y a renoncé le lendemain même du couronnement ».

---

(1) BOTTET : Napoléon aux camps de Boulogne, p. 87.

(2) BOTTET : Id., p. 248.

HOPITAUX PRINCIPAUX

Le centre hospitalier le plus important de tous ceux que l'armée républicaine dut créer pendant la guerre de Vendée fut incontestablement celui de Nantes, cette ville ayant constitué au cours de la campagne, par sa position, par ses ressources, le véritable centre de l'action. Nous étudierons un peu longuement ce centre hospitalier, puis nous dirons quelques mots des hôpitaux qui ont eu vraiment un rôle intéressant dans la campagne de Vendée, et nous terminerons ce chapitre en publiant un état inédit des hôpitaux de l'armée des Côtes de Cherbourg, que nous avons eu la bonne fortune de retrouver.

Centre Hospitalier de Nantes

Disposant au début de la campagne de trois hôpitaux, l'ancien Hôtel-Dieu, l'Hospice des Orphelins et le Sanitat (seul l'Hôtel-Dieu fonctionna comme hôpital militaire), Nantes a son service hospitalier très vite débordé par suite des nécessités de la guerre. Aussi la création de nouveaux hôpitaux est-elle envisagée dès le début de novembre 1793. Nous allons rapidement les passer en revue.

Hotel-Dieu

Son rôle fut extrêmement important, puisqu'il constituait en somme le seul établissement hospitalier dans la période d'improvisation. Il recevait en moyenne 300 blessés par jour, auxquels il faut ajouter un certain nombre de détenus. Guillaume Laennec en est un des médecins principaux et Hectot, le pharmacien.

Hopital de la Visitation

Crée sur la proposition des officiers de santé Laennec, Godebert et Chiron, il est installé dans un couvent désaffecté et comprend « 12 salles réunies dans un même corps de bâtiment. Primitivement mixte, il renferme dans ses greniers des vénériens entassés, bien qu'un grand nombre ait déjà été évacués sur Rennes ».

Il reçoit en moyenne 800 blessés ou vénériens. Le service pharmaceutique est assuré, en 1793, par Williams, puis Laurent, en 1794 par Pelletier (Laurent étant mort subitement). Cet hôpital cessa de fonctionner le 4 août 1796.

Hopital du Séminaire

Ouvert sur la demande de Raulin, premier médecin de l'armée, il fonctionne à la fin de 1793 et est réservé aux fiévreux dont le nombre atteint 450. Renou et Grille en sont les pharmaciens. Transféré en 1796 dans les locaux de la Visitation, ses locaux vacants sont occupés par l'Hôpital de la Paix, où le pharmacien en chef de l'armée Marotte a son domicile. L'Hôpital de la Paix est supprimé en décembre 1801.

Hopital des Irlandais

Il est occupé par des galeux (au nombre de 200 environ). Les pharmaciens Jollot et Vattier s'y succèdent. En raison de son exiguïté et de l'humidité de sa chapelle il est supprimé en mars 1796.

Hopital des Pénitentes

Installé dans le couvent dont il porte le nom, on y soigne les fiévreux, les blessés et les vénériens dans la proportion moyenne de 300 malades. Renou y est comme pharmacien.

Hopital Saint-Clément

Il se compose de six salles installées dans l'ancienne église Saint-Clément, démolie au cours de la seconde moitié du XII[e] siècle. On y soigne toutes les catégories de malades, y compris les galeux. Le service pharmaceutique est assuré, en 1793, par Grille, en 1794 par Gadollet (pharmacien-chef) et César, en 1796 par Gadollet, Simoneau et Gendron. L'hôpital cesse de fonctionner fin novembre 1796.

Hopital des Ursules

Fondé sur la demande de Raulin, il dispose de 16 salles réunies en un seul bâtiment. On y soigne les fiévreux, au nombre de 500 environ. Le service pharmaceutique est d'abord entre les mains de Gadollet, puis ultérieurement de Villesne. L'hôpital est supprimé en mars 1796.

Mais les six hôpitaux dont nous venons de parler s'étant révélés très insuffisants en regard des besoins toujours plus grands, dix nouvelles formations furent créées:

Hopital de l'Oratoire

Installé dans le collège de l'Oratoire, on y soigne les blessés et les fiévreux, au nombre de 300 environ. Legrand en est le pharmacien.

Hopital du Panthéon

Ce sont les fiévreux surtout que l'on hospitalise dans l'ancien évêché dont on a délogé le 15[e] régiment de chasseurs à cheval. Le service pharmaceutique est assuré par Meley. Hôpital supprimé au cours de l'année 1795.

Hopital de la Concorde

Installé dans l'église Saint-Donatien, où il occupe deux salles voisines de la pharmacie, on y soigne sur-

tout des galeux et des vénériens, du 21 septembre 1795 au 21 mars 1796.

Hopital des Jacobins

Aménagé le 27 octobre 1793 pour recevoir à peu près uniquement des galeux.

Hopital du Calvaire

Hôpital malsain qui servit surtout de dépôt pour les galeux et les vénériens, de 1794 à 1796.

Hopital de la Réunion

Il fonctionna pendant très peu de temps (août 1794-mars 1795) et on y soigna seulement des fiévreux.

Hopital des Couets

Il ne fait pas partie du service d'hospitalisation de Nantes, étant situé à 6 kilomètres de cette ville. On y recueillait les galeux graves et les vénériens. Ses malades, lors de l'avance de l'ennemi, furent acheminés sur l'Hôpital du Calvaire.

Hopital de Bel-Air

Il est surtout utilisé comme maison de convalescence, en particulier pour recevoir les malades de l'Hôpital du Calvaire.

Hopital de la Maison Plumard

L'Hôpital de Bel-Air ayant un toit en mauvais état, les malades qu'il abritait furent transportés à la « Maison Plumard », qui fonctionna ainsi à titre de remplacement.

Hopital Saint-Jacques

Hôpital réservé aux galeux.

Nous ne ferons que citer les hôpitaux réservés aux *détenus :*

Le Sanitat, l'Hospice Révolutionnaire, où la mortalité est inouïe; l'Hopital de la Cordialité et l'hôpital destiné aux réfugiés : la Prison de l'Eperonnière.

Nous allons maintenant passer en revue rapidement les formations hospitalières secondaires créées sur tout le territoire breton pour les besoins de la guerre :

En Loire-Inférieure :

Alors qu'à *Paimbœuf* nous trouvons un seul hôpital militaire (installé le 13 août 1794), constitué par l'hôpital civil transformé, à *Ancenis*, très éprouvée par la guerre, trois hôpitaux sont nécessaires et on leur adjoint un dépôt pour les galeux.

Au sud de la Loire, à Machecoul et à Clisson, théâtres d'opérations militaires tragiques, un hôpital fonctionne irrégulièrement.

A *Pornic,* l'hôpital fonctionne sous le contrôle du centre hospitalier de Nantes. A *Bourgneuf*, un hôpital est organisé tardivement.

Au nord de la Loire, *Chateaubriant* possède un hôpital militaire, mais à *Savenay* c'est l'hospice civil qui reçoit les blessés.

Dans le Morbihan :

Un petit hôpital civil fonctionne très peu de temps à *La Roche-Bernard,* mais trois hôpitaux sont nécessaires pour assurer à *Vannes* l'hospitalisation des blessés et des malades (plusieurs cas de typhus se déclarent à l'Hôpital du Petit-Couvent).

L'Hôpital civil d'*Auray* a ses 50 lits occupés par des soldats. *Hennebont* et *Lorient* ont un hôpital militaire, celui de Lorient étant réservé aux marins.

A *Ploermel*, l'hôpital civil Saint-Yves est renforcé par un hôpital militaire. *Josselin* et *Pontivy* possèdent leur hôpital militaire et *Belle-Ile-en-Mer* voit son hôpital militaire doublé d'un hôpital « ambulant » dont ALLEAU est le pharmacien.

Dans le Finistère :

Trois hôpitaux fonctionnent à *Quimperlé*, quatre à *Quimper* (HOURGEAT est le pharmacien de l'hôpital militaire), trois à *Landerneau*, dont un hôpital « maritime » réservé en principe aux convalescents de l'armée de mer.

A *Brest*, nous trouvons aussi les deux catégories d'hôpitaux, pour la marine et pour la guerre, différenciation qui entraîne des conflits entre les deux administrations; pour la marine : Hôpital principal et Hôpital des Galeux de Pontanezen, pour la guerre : Hôpital militaire (avec BAUNACH comme pharmacien) et Hôpital des Galeux des Glaus.

Lesneven a un hôpital maritime, *Saint-Pol-de-Léon* a trois hôpitaux, *Morlaix* en possède quatre.

Dans les Côtes-du-Nord :

Guingamp possède un hôpital militaire, *Saint-Brieuc* en a deux, plus une infirmerie régimentaire.

En Ille-et-Vilaine :

Rennes, avec six hôpitaux et *Saint-Malo-Saint-Servan* avec cinq, constituent les deux grands centres hospitaliers de l'Ille-et-Vilaine. Rien de remarquable à noter.

Comme nous l'indiquions au début de ce chapitre, nous avons eu la bonne fortune de trouver un « état de situation des Hôpitaux de l'Armée des Côtes de Cherbourg ». Nous tenons à le publier *in extenso*. Il est daté du 19 nivôse, an II (8 janvier 1794) :

19 NIVOSE, AN II — 8 JANVIER 1794 — CARTON 31, PIECE 8

LIBERTÉ — EGALITÉ
FRATERNITÉ OU LA MORT

LE GOUVERNEMENT EST RÉVOLUTIONNAIRE
JUSQU'A LA PAIX

ETAT DE SITUATION DES HOPITAUX DE L'ARMEE DES COTES DE CHERBOURG

14e DIVISION

Ambulance

BORDES, pharmacien principal.
DELAUNEY, élève du magasin de pharmacie.
.....
FLEURY, élève en pharmacie.

Cette division est à la suite de la colonne de 8.000 hommes commandée par le Général BAUFORT.

(Lorsque les élèves qui viennent d'être nommés par le Ministre seront arrivés, nous enverrons à cette colonne de troupe, commandée par le Général BAUFORT, deux élèves en chirurgie de plus et *un pharmacien*).

CAEN

Nota. — Le 8 nivôse, il y avait 250 malades dans cet hôpital, il peut en contenir 500. La garnison est de 2.000 hommes. Si les troupes que l'on nous annonce arrivent dans le Calvados, le projet est d'établir un deuxième hôpital.

.....

Pharmaciens :

BRISSOIS, aide-major.
MOULIN, sous-aide-major.
FOUCHÉ, élève.
AUVRAY fils, élève.

BAYEUX

Nota. — Le 8 nivôse il y avait dans cet hôpital 400 malades dont 280 galeux et 120 vénériens. Cet établissement reçoit tous les galeux et vénériens de la 14e Division militaire. Comme il ne peut contenir que 440 malades, l'on fait dans ce moment des réparations pour le porter à 500.

L'Hôtel-Dieu de cette ville reçoit les blessés et fiévreux de la garnison. Le 8 nivôse il y avait 56 malades dans cet asile. L'on ameuble en ce moment l'église qui contiendra 70 malades en outre des 80 qu'on peut placer dans la grande salle.

.....

Pharmaciens :

HERMEREL, aide-major.

AUBRY, sous-aide.

LOYER, élève.

BRISOIS fils, élève.

VALOGNES

Nota. — Le 8 nivôse il y avait dans cet établissement 200 malades, il en peut contenir 500. La garnison est de 1.000 hommes.

.....

Pharmaciens :

DEPRÈS, aide-major.

MESNARD, sous-aide.

GAMAS (le jeune), élève.

VRAC, élève.

BARFLEUR

Nota. — La garnison est de 80 hommes, nous avons établi dans ce petit bourg un dépôt de 8 lits. Les malades sont évacués dans le plus bref délai sur Saint-Vaast et de là sur Valognes.

SAINT-VAAST

Nota. — La garnison de ce bourg est de 1.500 hommes. Nous avons établi un dépôt de 50 lits, les malades sont évacués journelle-

ment sur Valognes. Le 8 nivôse, il y avait 8 malades dans ce dépôt.

.....

LE MUET, élève en pharmacie.

CHERBOURG

Nota. — La garnison de Cherbourg et des ports voisins est de 3.000 hommes. Le 8 nivôse il y avait 150 malades dans cet hôpital.

Pharmaciens :

GILLET, aide-major.

MAURAY, sous-aide-major.

HÉBERT, élève.

SAINT-LO

Nota. — Saint-Lô, par sa position, exigeait l'établissement d'un hôpital. L'administration des Hôpitaux de l'armée a fait ameublir l'église de l'Hôtel-Dieu de cette ville qui peut contenir 150 lits. L'administration civile s'est chargée du soin des malades à la faveur de 25 francs par journée. Le Commissaire ordonnateur a accordé temporairement, à compter du 1er frimaire, 250 francs par mois au médecin et au chirurgien-major. 100 livres aux deux élèves en chirurgie *et au pharmacien* attachés à cette maison. Le 8 nivôse, il y avait 99 malades dans cet asile. La garnison de cette ville est de 800 hommes de la réquisition.

Pharmacien :

HAUT (Isidore-Israël).

COUTANCES

Nota. — L'Administration des Hôpitaux de l'Armée a fait pour l'église de l'Hôtel-Dieu de Coutances la même opération qu'a celle de Saint-Lô. L'administration civile est chargée du soin des malades et les Officiers de Santé ordinaires de la maison reçoivent temporairement les mêmes appointements que leurs collègues de Saint-Lô.

Le 8 nivôse, il y avait dans cet hôpital 66 malades dont 18 blessés graves qui proviennent du siège de Granville.

.....

Pharmacien :

Foulon (Michel-François).

GRANVILLE

L'Administration des Hôpitaux de l'Armée a confié à l'administration de l'Hôtel-Dieu de cette ville 40 fournitures complètes ; à la faveur de ce supplément, les malades de la garnison seront traités convenablement. Le 8 nivôse cet asile renfermait 85 blessés graves.

La garnison est de 2.000 hommes, nous apprenons indirectement que plusieurs Officiers de Santé nommés dernièrement par le Ministre ont reçu l'ordre de se rendre à Granville, nous apprenons que lorsqu ils ont reçu cet ordre, l'armée des Côtes de Cherbourg était dans cette contrée. La présence de ces Officiers de Santé étant totalement inutile dans cette ville, nous avons invité le Commissaire Ordonnateur d'écrire au Commissaire des Guerres de cette place de leur donner ordre de se rendre auprès de nous. Nous les distribuerons dans les 4 établissements que nous formons en ce moment.

.....

Pharmacien :

Guiraute (Pierre).

Nota. — Ce pharmacien mérite des considérations, sa maison a été incendiée lors du siège de Granville. Il a plusieurs fois présidé à la Société populaire de cette ville.

AVRANCHES

Lorsque les blessés de la bataille de Pontorson furent déposés à l'Hôtel-Dieu de cette ville, l'Administration des Hôpitaux de l'Armée y versa des effets, les médicaments nécessaires, etc. Le 8 nivôse il restait encore dans cette maison 30 de ces blessés graves et 15 fiévreux.

La garnison est de 3.000 hommes. Avranches étant un lieu de

passage pour les troupes qui vont en Bretagne exige par sa position une forte garnison, nous nous occupons de former un Hôpital militaire pour 400 malades. Nous rendrons un compte détaillé de cet établissement au Conseil de Santé aussitôt qu'il sera en activité.

. *Officiers de Santé Civils :*

.....

Pharmacien :

HARDI DES AILLEURS.

D'après l'autorisation du Commissaire-Ordonnateur, ces officiers sont payés temporairement comme ceux de Saint-Lô, Coutances et Granville, en outre de ces Officiers de Santé, nous en avons laissé dans cette maison plusieurs de l'ambulance, vu que les premiers n'étaient pas en assez grand nombre pour faire le service. Noms de ces Officiers de Santé que nous avons laissé à l'Hôpital civil d'Avranches :

.....

MARIE, élève en pharmacie.

(Nous destinons cette division pour l'Hôpital militaire de cette ville).

MORTAIN

Mortain demande un hôpital militaire. Sous peu de jours il y en aura un en activité pour 400 malades.

L'Hôtel-Dieu qui est mauvais est chargé momentanément du service. Le 8 nivôse il renfermait 90 malades qui avaient été évacués de Fougères où est le corps de troupe de 8.000 hommes commandés par le Général BAUFORT.

Les Officiers de Santé ordinaires de l'Hôtel-Dieu font le service des malades.

VIRE

L'Hôtel-Dieu a fait jusqu'à ce jour le Service de Santé. Il y a encore 87 malades. Sous .... jours ces malades seront transférés à l'Hôpital militaire qui sera en activité avant 10 jours. Il est établi pour 200 malades.

ALENÇON

Il ne nous a pas encore été possible d'aller voir cet établissement, nous le verrons avant 6 jours, nous en rendrons un compte détaillé au Conseil de Santé.

Le mouvement de cet hôpital au 8 nivôse, nous annonce 76 fiévreux, 150 blessés, 90 galeux et 12 vénériens.

Le Directeur Général a reçu ces jours derniers ordre de faire dans cette ville un deuxième établissement pour 400 malades. Des dispositions sont prises, je n'attends que votre avis sur l'emplacement proposé.

Noms des chirurgiens et pharmaciens qui ont fait jusqu'à ce jour le service :

.....

Pharmaciens :

Cotentin, aide-major.

Royer, élève.

Millet, élève.

Le Bia, élève.

Huard, élève.

Nota. — Dans l'état de supplément qui nous a été adressé dernièrement, nous trouvons plusieurs Officiers de Santé destinés pour cet hôpital. Il est probable que nous les trouverons sur les lieux, nous les mettrons en fonctions.

15e Division

ROUEN

Le 8 nivôse cet hôpital qui est établi pour 500 malades contenait 85 fiévreux, 45 blessés, 128 vénériens, 140 galeux. Nous nous sommes plaints au Conseil de Santé de ce mélange de malades, il est question de former dans cette ville un établissement supplémentaire vu que l'armée du Nord évacue fréquemment des malades sur le département de la Seine-Inférieure et que, d'un autre côté, le contingent qui doit se rassembler dans cette ville augmentera certainement le nombre des malades.

.....

Pharmaciens :

QUINQUET, aide-major.

TARRY, sous-aide-major.

DANSE (Olivier), élève.

FLÉCHEUX, élève.

GRUEL, élève.

FECAMP

Cet hôpital a été établi pour 200 malades, il est en activité depuis un mois. Le 8 nivôse il y avait 45 malades. La garnison est composée de 1.100 hommes de réquisition.

.....

Pharmaciens :

LE NEVEU, sous-aide-major.

CHEMBERT, élève.

LE PAGE, élève.

Dans le supplément d'Officiers de Santé qui a été arrêté le 1er nivose par l'adjoint GAUTIER, ... un aide et sous-aide et deux élèves en pharmacie sont destinés pour cet hôpital. Plusieurs de ces Officiers de Santé nous ont déjà annoncé leur arrivée, le Service de Santé est assuré par les Officiers de Santé que nous avons envoyé il y a près de deux mois dans cet établissement. Nous fîmes connaître alors ces dispositions au Conseil de Santé, en conséquence, nous allons appeler auprès de nous tous les Officiers de Santé qui ont été envoyés ces jours derniers à Fécamp. Nous les distribuerons dans les hôpitaux de Mortain, Vire et Avranches qui vont être en activité sous peu et qui ne sont pas munis d'Officiers de Santé.

DIEPPE

Le 8 nivôse cet hôpital n'avait que 35 malades, il peut en contenir 180.

Pharmaciens :

LONCHAMMP, aide-major.

CIROS, sous-aide-major.

HUARD, élève.

Cet hôpital recevant fréquemment des évacuations de l'armée du Nord, la ville exigeant une forte garnison, il est nécessaire qu'il soit toujours en mesure, quoique dans ce moment il y ait peu de malades.

Certifié par nous Chirurgien-major et Pharmacien Principal de l'armée des Côtes de Cherbourg.

Bayeux, ce 19 nivôse, l'an II de la République une et indivisible.

LES MEDICAMENTS

Quelques auteurs nous ont déjà utilement renseignés sur les médicaments employés dans les hôpitaux militaires et dans les camps. Dans un « Essai historique sur les Formulaires des Hôpitaux militaires français » (1), Leclair a brièvement indiqué d'après quels documents officiels devaient être préparés au cours des temps les médicaments destinés aux soldats blessés ou malades. Dans une étude très approfondie (2), P.-L.-C. Moreau et M. Bouvet ont à leur tour analysé les Formulaires des Hôpitaux militaires français, limitant leur sujet à la période antérieure à la Révolution. Parmi les Pharmacopées passées en revue, il en est une qui a retenu toute notre attention. C'est celle de 1781, qui constitue le formulaire officiel des hôpitaux militaires sédentaires, annoncé par le Code d'Administration des Hôpitaux militaires du 1er janvier 1780. Ce formulaire ne porte d'ailleurs pas de nom d'auteur.

Nous pensions que ce formulaire était encore en vigueur au moment de la Révolution et même pendant la Guerre de Vendée, mais nos recherches nous ont permis de retrouver un document très important que personne n'a signalé et dont nous allons donner l'analyse.

Il s'agit du « Compendium Pharmaceuticum Castrensibus Nosocomiis Accomodatum » publié à Paris « ex typo-

(1) Lille, Société Anonyme d'Imprimerie et Edition, 1927.

(2) Les Formulaires des Hôpitaux militaires avant la Révolution. Imprimerie Nationale, Paris 1939.

graphia regia » en 1792 (1) et dont la préface est signée par Coste, Daignan, Louis, Dezoteux, Bayen et Parmentier.

Cette préface s'adresse aux « Médecins, Chirurgiens, Pharmaciens des Camps » et présente l'ouvrage comme un « Salutaire conseiller des Hôpitaux militaires ».

Elle est d'ailleurs rédigée en latin, et nous en donnons une traduction :

« Ceux qui veulent guérir les maladies en modèrent le choc, excitent la torpeur ou soutiennent les forces des malades par la nourriture.

« Mais par quels moyens arrivent-ils à ce résultat ?

« Par des remèdes qui diminuent l'abondance des humeurs, qui adoucissent l'acreté du sang, qui dissolvent les humeurs épaisses, qui condensent les humeurs affaiblies, qui resserrent les fonctions relâchées et relâchent les fonctions resserrées. Ils dérivent les excès d'humeurs dans les endroits qui n'en éprouvent pas de dommage, ils les assoupissent quand il faut les calmer; mais on emploiera les remèdes qui en affaiblissant stimulent les fibres, s'il faut venir au secours d'une nature languissante.

L'eau, le vinaigre, le vin, la bière, le nitre, le miel, la rhubarbe, l'opium, l'antimoine, le fer et le feu suffisent à ce but.

« Avec sa candeur habituelle, Sydenham s'écrie : « Pour le praticien habile, il y a rarement pénurie de remèdes ».

« Quel besoin y a-t-il donc d'une si vaste matière médicale ostentatoire et pompeuse ? Le médecin remplit d'autant mieux son office qu'il emploie moins de remèdes.

« C'est ainsi que se sont comportés, dans l'exercice de leur art, les hommes que louent Hippocrate et Sydenham. La perfection suprême c'est d'atteindre dans l'art à la suprême simplicité.

---

(1) Bibliothèque Nationale, Te 149 51 et Arch. Faculté de Pharmacie 27695.

« Voici, très chers collègues, un Compendium de Pharmacie pour les hommes à qui incombent la nécessité de la guerre, accommodé par nos soins aux maladies.

« Notre vœu, c'est qu'on ait partout sous la main tout ce qu'il faut en fait de remèdes efficaces pour les accidents des camps, des remèdes qu'on puisse préparer rapidement par une méthode facile et uniforme, des remèdes qu'on peut prendre en sécurité et non sans agrément. Nous avons pris soin (le temps le demandait et la chose) qu'il n'y ait dans les formules aucun mélange, aucun matériel superflu d'une pharmacie luxuriante ou même trop élégante et qu'il ne manque dans la table des matières aucun moyen, vu les circonstances, de compléter chaque indication. Nous avons préféré le choix au nombre. Soucieux de brièveté et de simplicité, nous avons aussi apporté tout notre soin à éliminer tout ce qui s'était glissé dans les vieux livres de Pharmacie de désuet, d'inutile ou d'absurde par l'antagonisme des éléments constitutifs.

« Ainsi, tout en concédant à la vénérable antiquité telle ou telle préparation, que d'extravagances de tout genre d'une pharmacie périmée nous avons, après examen sérieux, soucieux du bien des malades, laissé tomber dans l'oubli !

« Ainsi nous avons fait appel à la Chimie, non pour augmenter le recueil, mais bien plutôt pour l'améliorer et l'abréger. Mais tandis qu'à l'égard de nos jeunes collègues nous nous sommes proposés non de définir des formules mais de leur offrir des modèles de formules, nous avons demandé aux anciens versés depuis longtemps dans la pratique tout ce que l'expérience leur a offert, tout ce qu'elle leur a dévoilé ou leur dévoilera.

« Mais quand dans un état douteux et difficile d'épidémie il faut interroger la nature et par ainsi l'éprouver par des remèdes, parce qu'elle reste insensible à celui-ci ou à celui-là, chaque médecin ou chirurgien a le droit de

choisir celui qu'il jugera le mieux accommodé au lieu, au temps et au malade. Que chacun ait sa méthode, Liberté, entière liberté au plus libéral des arts, celui de guérir.

« Que chacun soit bien persuadé, quand il désire bien mériter de la Patrie et de la médecine des camps que c'est dans la nature qu'est le remède à la maladie et que le comble de l'art c'est de savoir beaucoup et d'administrer peu de remèdes.

« Coste, Daignan, Louis, Dezoteux, Bayen, Parmentier.

« Biron, *D. M. M.*, Secretarius ».

Faisant immédiatement suite à la préface, nous trouvons l' « Index Formularum » donnant la liste, par ordre alphabétique, de toutes les préparations figurant dans le Compendium, avec l'indication des pages. Cet Index occupe le recto et le verso du troisième feuillet. Au quatrième, commence le « Compendium pharmaceutique » proprement dit.

Le « Compendium » occupe vingt-quatre pages, les formules étant réparties en dix-sept articles et au nombre de cent-neuf.

L'article premier — *Potus* — comprend quinze préparations :

1. Ptisana — *Ptisana communis* : à base d'orge (au formulaire de 1781 la tisane commune n'en contenait pas).
2. 4 Infusa : Inf. pectorale, florum sambuci, sassafras, amarum.
3. 3 Decocta : Dec. Lapathi, album, althoeae.
4. 2 Aquae : Aqua orizoe et Aqua Tamarindorum
5. 5 préparations diverses : Solution Gummi arabici, Oxycratum, Limonata, Serum lactis, Cerevisia abietina.

Le deuxième article se rapporte aux *Apozemata* :

Ils sont au nombre de cinq : A. laxans, antiscorbuticum, aperiens, diureticum, febrifugum laxans.

Le même article donne aussi la formule de Succus Herbarum et de Decoctum Corticis Peruviani.

L'article troisième est réservé aux *Aquae*, au nombre de sept :

A. Stibiata, Cathartica, Calcis, Calcis perennis, Picea, Martialis, Antisyphilitica.

Dix *Potiones* constituent l'article IV :

P. Laxans commune, Laxans majus, Laxans cum Manna, Rheum cum Manna, Emeticum brasiliense, Cardiacum Majus, Cardiacum acidulatum, Haustus riverianus, Haustus corticis Peruviani, Emulsio.

A l'article V nous trouvons 4 *Vina* et 2 *Tincturae* :

Vinum amarum, Vinum scilliticum, V. Corticis Peruviani, V. antiscorbuticum, Tinctura Kinae Spirituosa, Tinctura Jalapii *vulgo*, Aqua vitae Germanica.

Le sixième article comprend cinq *Julepi* :

J. Pectoralis, Anodynus, Opiaticus, Diureticus, Cum Kermete.

Deux formules de *Pulveres* seulement forment la matière du chapitre suivant : ce sont P. Catharticus et Anthelminthicus.

Par contre les *Boli*, faciles à utiliser, sont nombreux au chapitre VIII : B. Jalappae, anthelminthicus, Theriacae cum Rheo, Sedans, Terebinthinae, Balsamicus, Antimonialis, Camphoratus.

Les *Pilulae*, au nombre de quatre, représentent les dernières formules de médicaments pour usage interne : P. saponoceae, scilliticae, mercuriales, cicutae.

Les formules de médicaments pour usage externe font immédiatement suite aux précédentes, sans tête de chapitre spéciale :

Les *Collyria* (article X) sont au nombre de trois : C.

Zincinum, Saturninum, Detergens, les auteurs indiquant en note que les médicaments doivent surtout être préparés au moment du besoin.

Cinq *Gargarismata* constituent l'article XI :

G. nitratum, leniens, detergens, antiscorbuticum, antisepticum.

L'article XII comprend *Fotus, Injectiones et Enemata* (huit formules) : Fotus aut Injectio emolliens, Injectio aut Fotus resolvens, Injectio Antiseptica, Enema commune, Enema leniens, Enema laxans, Enema Nicotianae, Enemia Stibiatum.

Viennent ensuite *Aquae et Vina Topica* au nombre de cinq : Aqua vegeto-mineralis (à l'extrait de saturne), Aqua stiptica, A. ad scabiem, A. vulneraria, Vinum aromaticum, ce dernier produit paraissant peu à sa place prmi les topiques.

Trois *Linimenta* au chapitre XIV : L. anodynum (à l'huile d'olive et au Laudanum de Sydenham), L. resolvens, L. volatile (à l'huile de lin et à l'alcali volatil).

Six formules de *Cataplasmata* forment la matière de l'article XV : C. Micae panis, emolliens, resolvens (à la farine de Seigle), resolvens cum vino, Sinapismus, C. vesicans.

L'article XVI donne seulement trois formules d'*Unguenta et Emplastra* : U. Neapolitanum, griseum, ad scabiem, mais il fournit aussi la liste de tous les onguents et emplâtres les plus fréquemment employés dans les hôpitaux de campagne, pour la préparation desquels les auteurs renvoient au Codex de Paris.

Le dernier et dix-septième article se rapporte aux *Species* : S. emollientes, amarae, aperientes, pectorales, aromaticae, vulnerariae.

Le « Compendium » proprement dit est suivi immédiatement d'un « Monitum » — Avertissement — donnant

quelques renseignements complémentaires sur les prescriptions et sur les formules et qu'il nous a paru intéressant de faire figurer dans notre étude :

« Nous avons esquissé ces formules dans la seule intention qu'il y ait dans les infirmeries de campagne un modèle de brièveté et de simplicité et en même temps une provision de remèdes à prescrire assez faciles et assez communs. Mais, entre les nombreux remèdes que fournit l'art aussi bien que la nature, les praticiens choisiront ceux dont ils ont l'expérience ou ce qui conviendra le mieux à leur talent et ils devront conserver ceux-là seulement dans leur pharmacothèque.

« Qu'ils rendent ceux qu'ils auront laissés de côté. Quant à ceux qui sont mal préparés, superflus, nuisibles (si ce n'est pas la négligence qui en a laissé passer de cette sorte, mais la faiblesse humaine qui n'a pas pris assez de précautions), qu'ils les notent avec soin, afin qu'à la paix la pharmacopée des hôpitaux militaires devienne plus soignée et plus parfaite.

« Aux plantes recommandées dans le traité qu dans la table, nous avons gardé leurs noms usuels afin de ne pas donner lieu à la moindre erreur, mais pour tout ce qui a trait à la chimie, nous n'avons pas hésité à substituer des noms mieux adaptés et plus en rapport avec la chose, à certains vocables vains et insipides des Anciens. Il est à souhaiter que les termes inepties tombent peu à peu en désuétude. Mais il nous a paru plus sûr de n'abandonner qu'avec modération les termes usités, plutôt que de transporter avec trop de précipitation et non sans crainte de danger tant et de si grands changements dans la langue pratique des hôpitaux. Ainsi, nous avons sursis à nous adjoindre aux nomenclatures modernes jusqu'à ce que par le cours du temps et grâce à une science plus éclairée, les praticiens et les chimistes se soient mis d'accord sur les mêmes noms ».

Le chapitre suivant est consacré aux médicaments en

usage dans les hôpitaux militaires : « *Medicamenta simplicia et composita ad usum nosocomiorum castrensium* » dont les auteurs donnent seulement la liste les classant selon leur origine :

Medicaments d'origine végétale, « Ex Vegetabilibus » :

Nous y trouvons un grand nombre de plantes indigènes et exotiques, avec l'indication de la partie employée, toujours en latin.

Relevons un peu au hasard l'usage que l'on fait des deux Aloès, des trois Baumes — « Copaïva, Peruvianum, Tolutanum » — des deux Capillaires, du Citrus — « folia, fructus, semen, succus et cortex exterior » — de l'orge « semen integrum, germinatum (vulgo malt), perlatum » — du nerprun — seul rhannus employé — de la vigne — « uva passa, vinum, tartarum, purificatum (vulgo cremor tartari), acetum » — etc....

Cette liste de plantes est complétée par l'énumération des médicaments galéniques que l'on peut exécuter avec elles :

Species (amarae, aperientes, aromaticae, emollientes, etc.)
Syrupi et Mellita (Althaeae, de Rhamno cathartico, etc.)
Conservae (Cynosbati, seu Cynorrhodon, Rosarum rubrarum, etc.)
Electuaria (Diascordium, Theriaca).
Extracta (Cicutae, cichorii sylvestris, etc.)
Tincturae (Aloès, Cinnamomi, Jalapii, Opii, *seu laudanum Sydenhami*, etc.)
Aquae Stillatitiae (melissae spirituosa, *dicta Carmelitarum*, Rosarum Damascenarum, etc.)

Médicaments d'origine animale, « Ex Animalibus » :

Ils sont en très petit nombre :

Axonge, Cantharides, Corne de cerf râpée ou calcinée, sebum vervecinum, Eponge.

Médicaments d'origine minérale ou chimique, « Ex Mineralibus et Chemicis » :

Notons tout d'abord une liste de produits chimiques

couramment employés (Sulphur sublimatum, acidum vitriolicum concentratum, acidum nitrosum, a. muriaticum, Alkali fixum, Vitriolum sodae, Magnesia *alba* dicta, Bolus *Nostra*, olim *Armena*, etc.), puis une énumération des produits tirés des différents métaux usuels :

Ex Argento : Folia argenti, Nitras argenti, vulgo *lapis infernalis.*

Ex Cupro : Vitriolum cupri, vulgo *coeruleum*, etc.

Ex Mercurio : Mercurius purus, Oxidum mercurii nitrosum, vulgo *precipitatus ruber*, etc.

Ex Zinco : Vitriolium Zinci, vulgo *vitriolum album.*

Ex Stibio : Stibium, vulgo *antimonium*, Tartarum stibiatum, Murias stibili, vulgo *butyrum antimonii*, etc.

Ex Ferro : Limatura ferri, Oxidum ferri, Vitriolum ferri, etc.

Ex Plumbo : Oxidum plumbi, O. Rubrum, O. Album, Acetis plumbi, etc.

Enfin, l'opuscule se termine par un « *Modèle des Cahiers de visite* » indiquant d'une manière très précise de quelle façon l' « Officier de Santé » devra tenir ce registre : nous reproduisons dans son entier cet important document, ainsi que les explications qui suivent et constituent le dernier chapitre du *Compendium :*

EXPLICATION POUR L'INTELLIGENCE DE CE MODELE DE CAHIER

Les Tableaux au lit des malades n'ayant point rempli l'objet d'utilité auquel l'Ordonnance de 1781 les avait destinés, soit parce qu'on n'en avait pas saisi l'esprit, soit parce que le soin de remplir ces feuilles avait été abandonné à des hommes peu propres à ce genre de travail, ces tableaux seront suppléés d'une manière très précise et même plus avantageuse, en ajoutant quelques colonnes au cahier de visite. L'une indiquera le quantième de la maladie; l'autre, le nombre de jours écoulés depuis que le malade est à l'hôpital; la dernière sous le titre d'Observations, servira au Méde-

MODELE DES CAHIERS DE VISITE

Visite des (Fiévreux ou Blessés) du (1er juin 1792)

Salle (première)

Nos des Lits	Noms des malades	Nombre de jours depuis l'invasion de la maladie	Nombre de jours depuis l'entrée à l'hôpital	Alimens du Matin	Alimens du Soir	Remèdes et Prescriptions	Observations
1	Bataille 3e Rég. Inf. Comp. Charles	3	1	D. 1 B.	D. 2 B.	Ptis. pector. mell. mt. illico enema bis	Pleuvro perip. lat. dol. acutiss.
2 de no 37	Va-de-bon-cœur	12	12	S. v.	S.	Ptis. comm. nit.	
3	César 1er Rég. Cav. Ce le Franç.	36	33	P.	P.	Sortie	Febr. 3 na 7 parox. absol. sine cortice.
4	Fleury 2e Rég. Cav. Comp. Michel	14	10	D.	D.	Aq. oriz. theri. dr. sem. ilico	Dyssenter. obiit hora x a matut.
5	Millot	25	18	M. o. v.	R. I.	Ptis. pect. mel. Julep. anod. fero.	Sputa purulenta
6	Duchemin	38	30	Q. v.	Q. v.	Infus. sassafr. pil. scillit. bis.	Paracenthèse Gras M. cel.

cin et au Chirurgien à tracer, au moment même de la visite, la note des crises ou des symptômes frappans dont il est essentiel qu'il se rappelle le lendemain ou les jours suivans. Aucune méthode ne facilitera mieux la correspondance des Officiers de Santé, ordonnée par les articles 5 du titre X,3 du titre XI, 8, 9 et 10 du titre XIV du Règlement concernant les hôpitaux des armées.

1° Pour que l'Officier de Santé faisant la visite, puisse voir d'un coup d'œil le temps qu'a parcouru la maladie, et celui que le malade a passé à l'hôpital, l'Apothicaire aura soin d'ajouter chaque jour avant la visite, une unité aux nombres mis le premier jour sur les colonnes respectives de l'*entrée* et de la *maladie*. L'explication des exemples suivans ne peut laisser aucune équivoque.

Bataille n° 1, entré le 1er juin, au troisième jour de sa maladie, demande 3 à la colonne du jour de *maladie*, 1 à celle *d'entrée*. Le 2 juin, il se trouvera 4 à la première colonne, et 2 à la seconde.

Va-de-bon-cœur, entré le jour même de l'invasion de sa maladie, le 21 mai, a 12 aux deux colonnes le 1er juin ; le 22 il y aura 13 à l'une et à l'autre.

2° Le jour où le malade entrera, et le jour de sa sortie, son nom sera suivi du numéro de son régiment et du nom de sa compagnie, comme on le peut observer aux nos 1 et 3, Bataille et César. Il en sera usé de même le jour de la mort ; on en indiquera l'heure à la colonne d'observations. Voyez Fleury, n° 4; on y ajoutera le nom de la maladie : *Dysenterie.*

3° Le jour de l'entrée, on portera le principal symptôme sur la colonne d'observations, comme à Bataille, n° 1 : *Pleuvro-péripneumonia, lateris dolor acutissimus.*

4° Le jour de la sortie, on inscrira le nom de la maladie dont le sortant a été guéri. Exemple : César, n°3 : *Febris tertiana septem paroxismis absoluta, sine cortice.*

5° Dans le cours d'une maladie, on fera mention d'un symptôme nouveau dont on ne se serait pas encore aperçu. Exemple : Millot, n° 5, *Sputa purulenta.*

6° Lorsque le Chirurgien-major aura été appelé par le Médecin, et réciproquement, on inscrira brièvement la décision prise. Exemple : Duchemin, n° 6 : *paracenthesis cras mane celebrabitur.*

7° Le jour qu'un malade aura obtenu la permission de changer de lit, ou lorsqu'il viendra d'une autre salle, on en fera mention à la colonne des numéros des lits. Exemple : VA-DE-BON-ŒUR, n° 2 : *Du n°* 37.

8° Quoique les abréviations destinées à désigner les alimens, soient indifférentes en elles-mêmes, cependant il est réalisé des abus de leur variété arbitraire, lorsqu'on a voulu établir des comparaisons relatives aux consommations et aux comptabilités. Ensuite ces différences peuvent donner lieu à des équivoques de la part des élèves en passant d'un hôpital à l'autre, lorsqu'un même signe serait, comme on l'a remarqué, adopté dans l'un pour désigner la diète, dans l'autre un œuf, ici la portion, là des pruneaux, etc.

Conformément à l'article 3 du titre VII du Règlement, toutes les abréviations cesseront d'être arbitraires, et les suivantes seront les seules dont il sera permis de se servir, lorsque les objets ne seront pas spécifiés nominativement.

P.	Portion entière.
3 Q.	Trois-quarts.
M.	Demi-portion.
Q.	Quart.
S.	Soupe.
D. 2, 3, 4 b.	Diète. Deux, trois, quatre bouillons.
R. g.	Riz au gras.
R. l.	Riz au lait.
L.	Lait.
S. l.	Soupe au lait.
Pr.	Pruneaux.
Bl.	Bouillie.
Pan.	Panade.
O.	Un œuf.
2 O.	Deux œufs.
V.	Portion entière de vin.
V/2.	Demi-portion de vin.
VB.	Vin blanc, portion entière.
VB/2.	Demi-portion de vin blanc.

La quantité de vin doit être désignée, pour chaque distribution, comme celle des alimens.

9° A l'égard des remèdes, il est des abréviations usitées de tous temps dans les hôpitaux militaires, et dont l'usage peut être continué, autant que les Officiers de Santé qui y sont employés les adopteront; mais les quantités ne seront plus désignées par des caractères pharmaceutiques, ni les substances par des caractères chimiques. On ne se servira que d'abréviations communes, et qui ne soient susceptibles d'aucune sorte d'équivoque.

10° Enfin, indépendamment de la date placée en tête de chaque visite, par l'Apothicaire qui la suit, le Médecin et le Chirurgien-major qui l'auront faite, la dateront de leur main avant de la signer, et après l'avoir fait collationner devant eux, autant que le service le leur permettra.

11° On rappelle aux Apothicaires la disposition de l'article 9 du titre VII du Règlement, qui leur enjoint d'écrire très-lisiblement les prescriptions, et d'entretenir les cahiers dans la plus exacte propreté. On les prévient que les cahiers seront examinés par les Inspecteurs, et qu'ils seront souvent demandés par le Conseil de Santé pour juger s'ils sont tenus conformément au Règlement.

Sur les médicaments utilisés plus spécialement par l'armée de Vendée, nous avons une autre source de renseignements : dans une brochure intitulée « La levée en masse dans la Vienne en septembre 1793 » (1) se trouve le « Mémoire des médicaments, instruments et autres choses utiles pour le service des citoyens qui doivent partir pour l'Armée de Vendée et estimés nécessaires par les officiers de santé Martineau et Panetier ».

Ce mémoire comprend, en effet, une liste de matériel et d'instruments utiles. Nous relevons en ce qui concerne les médicaments :

(1) Pr. R. Mercier, in *Chronique Médicale*, 1er janv. 1934, p. 22.

3°

Eau-de-vie.....	2	Térébenthine de Venise....	2
Camphre (livre)	1	Onguent de la mère	2
Miel nouveau (livre)	20		

4°

Tartre stibié (once)	2	Huile d'olives	2
Alcali-Fluor (6 flacons de chacun 1/2 once)	6	Sucre (livre)	2
Thériaque fine (livre)	1	Electuaire d'hyera picra (livre)	4
Elixir de Garus (once)	4	Sené (livre)'	1
Eau d'arcabusade spiritueuse (bouteille)	1	Vulnéraire de Suisse (once)	4

Au bas du mémoire, qui est signé des officiers de santé MARTINEAU et PANETIER, se trouve la précieuse indication suivante :

« Les citoyens BEAUPOIL et SEUILLY, *fournisseurs* ».

C'est une question importante, en effet, de savoir où et comment se ravitaillait le corps de santé de la Guerre de Vendée en médicaments. C'est ce que nous allons maintenant étudier :

LE RAVITAILLEMENT EN MÉDICAMENTS

Nous savons par MERCIER (1) qu'au début de la campagne les médicaments sont fournis par les pharmaciens voisins des hôpitaux. C'est le cas à Nantes où l'un des pharmaciens de la ville demande à l'autorité « quelques marcs d'argent à fin de préparer la pierre infernale ». Le citoyen CIGOGNE, apothicaire de la rue de la Fosse, demande du sel de nitre pour les galeux : « un baril de 100 litres », et il ajoute qu' « à défaut de nitre de la troisième cuite » on lui délivre « pour 1.500 francs de salpêtre qu'il raffinera ».

(1) R. MERCIER, ouv. cité, p. 85.

Dans la même ville, un dépôt de médicaments destinés à l'armée est constitué en février 1796 « dans l'appartement occupé par le directeur de l'Hôpital Républicain du ci-devant Collège ». L'inventaire de ce dépôt est fait le 24 novembre 1796 par le pharmacien Jouré. Ce dépôt avait sans doute été constitué à la suite du voyage d'inspection de Parmentier à Nantes et à Lorient. Nous avons en effet retrouvé une pièce (1) datée du 22 fructidor, an II (8 septembre 1794) par laquelle Parmentier et Solvet étaient autorisés par le Comité de Salut Public « à se rendre à Nantes et Lorient pour continuer les opérations d'approvisionnement de pharmacie nécessaires à l'agencement des hospices militaires ».

A Niort, c'est également un apothicaire de la ville, Carcault, qui, en avril 1793, fournit les médicaments nécessaires à l'Hôpital de l'Ambulance (2). A ce sujet il reçoit la lettre suivante :

« L'administration consultée, citoyen, par le commissaire en chef de l'armée de la Vendée pour procurer au citoyen Roulet, apothicaire-major de ladite armée, les approvisionnements de drogues nécessaires à l'Ambulance, n'a cru rendre un meilleur service à la République que de vous désigner pour faire cette fourniture, persuadé que vous fournirez les meilleurs médicamens et à un prix raisonnable : le patriotisme que vous avez constamment montré nous en est un sûr garant, et nous vous prions, au nom des frères que vous allez secourir, de faire dans cette occasion tout ce qui dépendra de vous... » (3).

Il semble que, dans certains cas, des fournitures de médicaments aient été faites par les chirurgiens. Un

---

(1) Archives Nationales, A F II, 284.

(2) R. Mercier, ouv. cité, p. 231.

(3) Nous savons aussi que Louvrier dispose d'un magasin de drogues à Nantes, le 9 pluviose, an III, et qu'il fournit les médicaments à l'armée.

exemple nous en est donné par SANCEAU (1) « chirurgien-major à l'armée de Brest », dont nous savons, par sa feuille de « paiement » (décret du 24 messidor, an II), qu'il touche en dehors de son traitement habituel « 120 livres pour le traitement de 40 galeux du 2e bataillon du 67e régiment d'infanterie en messidor dernier ».

Signalons, pour être plus complet, qu'à l'époque de la guerre de Vendée des achats de médicaments destinés aux Hôpitaux militaires furent tentés ou passés à l'étranger (2).

Enfin, nous allons reproduire ici une très belle pièce inédite que nous avons pu retrouver et qui nous donne de précieuses indications sur les médicaments employés à l'Hôpital militaire de Port-Brieuc (Saint-Brieuc). C'est un rapport rédigé par les « Officiers de Santé en Chef » de cet hôpital, FERRIÈRE, médecin, et BERTEAU, Pharmacien en chef, sur « les maladies de cet hôpital » et adressé par eux aux « Citoyens inspecteurs généraux du Service de Santé à Paris ». Nous ne reproduisons pas en entier ce document qui contient une importante partie purement médicale qui a peu d'intérêt pour ce travail. Il y est dit par exemple que « le caractère bilieux qui a dominé pendant le mois de vendémiaire et brumaire a été remplacé au milieu de frimaire, époque où les froids ont commencé, par le caractère catarrhal: différentes maladies sont déterminées à raison des organes sur lesquels se porte principalement la transpiration supprimée, d'où il résulte des fluxions sur les yeux, aux oreilles, l'engorgement des glandes, particulièrement celles du col, le co-

(1) Archives Nationales, F4, 1969.

(2) B.S.P. 1915, p. 114 : Dizé, apothicaire aide-major principal au magasin de l'Ecole Militaire, est chargé par le Comité de Salut Public (9 frimaire, an III, 29 novembre 1794), ainsi que PARMENTIER et SOLVET, « des achats dans l'étranger des médicaments nécessaires au service des hôpitaux militaires ». A cet effet il reçoit le 25 nivôse, an III (14 janvier 1795) un passeport de la Commission des Relations Extérieures pour aller « en Suisse, à Genève, Gênes et Livourne ». Le passeport était valable « pour 9 décades ».

ryza, le rhume, des maux de gorge qui affectent principalement l'œsophage, quelques pleurésies et péripneumonies, des dévoiments séreux sans douleur, quelquefois accompagnés de coliques intestinales, des fièvres de même nature » (1).

Voici le traitement qui était appliqué aux malades :

« Les indications qui consistaient ici à modérer le dévoiement, à soutenir les forces qui étaient épuisées et à chasser des intestins la cause qui l'entretenait, se trouvaient remplies par l'application des vésicatoires et la boisson d'une légère eau-de-vie animée par l'esprit mindererus, et rendue cordiale par l'eau de mélisse spiritueuse, la décoction blanche avec une demi-once de gomme arabique et aromatisée avec l'eau de cannelle, comme la continuité du dévoiment jetait dans la plus grande faiblesse le malade dont les forces n'étaient pas animées, ce qui me faisait craindre la gangrène, je donnai mais inutilement la décoction de quinquina acidulée, et une potion calmante à prendre par cuillerées.

La maladie n'étant pas encore décidée le premier jour chez le second malade, je ne prescrivis qu'un bain de pied, un lavement et une légère infusion de capillaire pour boisson. La douleur de tête qui persistait me détermina à ordonner une saignée de pied le lendemain, mais elle fut remplacée par celle du bras, parce qu'il se refusa à la saignée du pied. Le troisième jour il prit l'émétique qui ne lui fit vomir que quelques glaires et rendre par le bas quelques matières liquides sans odeur, je prescrivis un bol de diascordium pour le soir: il ne se plaignait plus le quatrième jour du mal de tête, mais le pouls était devenu plus fréquent, les yeux plus vifs et la parole précipitée, ce qui m'annonçait un prochain délire, l'acrimonie de l'humeur morbifique et l'agacement du genre nerveux: la bouche continuait néanmoins d'être humectée, la soif était modérée, la déglutition et la respi-

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 26, pièce 23.

ration restaient libres, le ventre était un peu resserré, et les urines peu colorées coulaient avec facilité et en abondance, je fais prendre le petit lait nitré et l'infusion de tilleul émulsionnée et un lavement pour le soir. La tête se prend le cinquième jour, le délire survient, la soif augmente, un léger mal de gorge se déclare, le ventre est mou, quoiqu'il continue d'être serré, les urines sont plus rares et le pouls plus accéléré. Je fais appliquer neuf sangsues à la gorge que je fais gargariser avec une décoction d'orge miellée et acidulée avec l'esprit de vitriol, l'infusion de capillaire avec l'esprit de mindererus, et l'eau de tilleul nitrée et émulsionnée pour boisson et un lavement pour le soir; le mal de gorge n'ayant pas diminué le sixième jour, je fais appliquer un cataplasme de bec de grue imbibé de vinaigre, et j'ordonne les vésicatoires aux jambes, dans le dessein de déplacer l'humeur qui paraissait se fixer particulièrement à la tête et sur le larynx, je donnai le petit lait édulcoré avec le sirop de capillaire et l'eau de tilleul avec l'esprit de minderus. Le mal de gorge avait presque disparu le septième jour, mais je fus obligé de faire donner les vésicatoires dont le malade était peu affecté, le délire continuait, la langue était sèche et noire, la soif était plus grande, le malade se plaignait d'une chaleur brûlante à l'intérieur, la déglutition est difficile, le ventre était mou et serré, les urines qui avaient pris une couleur noirâtre étaient plus rares, le pouls tombait et les forces diminuaient, j'ordonne la décoction de quinquina camphrée et quarante gouttes d'eau de mélisse spiritueuse par pinte, l'eau de tilleul avec l'esprit de mindererus, et la potion suivante à prendre par cuillerées, ajouter à quatre onces d'eau de tilleul et de chardon bénit, vingt gouttes de laudanum liquide, trente gouttes d'esprit de minderus, quinze gouttes de lilium de parcelse et une once de sirop de capillaire... ».

Malgré ces soins assidus, le malade mourait le surlendemain de la « fièvre catarrhale maligne ».

Ce qui amena le médecin à modifier son traitement sur

un autre hospitalisé atteint du même mal, auquel il prescrit, en dehors des vésicatoires et eau-de-vie aromatique, le remède suivant :

« ajouter à quatre onces d'infusion de fleur d'oranger trente gouttes de liqueur anodine d'offman, autant d'esprit de mindererus, vingt grains de camphre et une once de sirop de capillaire que j'eus remplacé par le sirop de stoechas si j'en avais eu... ».

Après un traitement de quinze jours, le malade put sortir de l'hôpital « parfaitement rétabli ».

La note se termine par un post-scriptum ainsi rédigé :

« P.-S. — Nous n'avons point reçu de remèdes depuis que nous avons fait connaître l'état de la pharmacie, *qui est dans la plus grande pénurie;* nous vous prions, citoyens inspecteurs, de vouloir bien nous recommander pour la qualité des médicaments, principalement du quinquina et des tamarins.

« Salut et respect.

« Signé : Ferrière, médecin; Berteau, pharmacien en chef ».

JARDINS DES PLANTES MILITAIRES

Dans une envolée lyrique et généreuse, Leconte *de* Lisle [1] évoque la Pitié aux Armées et la montre accourant

« Vers le lit de douleur de ces braves guerriers
Dont le sang des vainqueurs a payé les lauriers,
Des larmes du regret, du *suc heureux des plantes*
Arrose en gémissant leurs blessures sanglantes ».

Cette allusion aux bienfaisants soulagements apportés

[1] Cité par la *Chronique Médicale* du 1er mars 1926.

par les herbes médicinales aux « braves guerriers » nous rappelle en effet que de tous temps le premier approvisionnement en médicaments des organisations hospitalières a constitué dans la récolte des plantes de leurs jardins. La cueillette des simples était une grande occupation dans les monastères (1) et nombreux étaient les apothicaires qui trouvaient dans leurs « Jardins » les principales herbes qui leur étaient nécessaires (Jardin de la Charité Chrétienne à Paris).

Dans ces conditions, il est normal que les dirigeants du Service de Santé militaire aient pensé eux aussi à les faire récolter pour les besoins des hôpitaux militaires.

De fait, dès le 20 décembre 1718 un règlement avait paru concernant « l'approvisionnement de l'hôpital ». Il y était dit :

« On établira dans chaque hôpital, et l'on cultivera soigneusement un jardin de plantes usuelles dans le lieu qui sera désigné par l'intendant; en cas de difficulté, le médecin et le chirurgien-major fourniront chacun de leur costé celles dont ils auront besoin pour les maladies qu'ils traiteront, soit internes ou externes et l'apothicaire devra les entretenir ».

Une ordonnance royale de 1747 donne plus de précisions :

« Pour faciliter l'approvisionnement en plantes usuelles, il est ordonné aux apothicaires militaires de créer des jardins de plantes médicinales. Le lieu sera fixé par l'intendant. Le médecin et le chirurgien-major auront la direction de ce jardin chacun en ce qui le concerne ».

Le rapport Imbert (1779), cité par M. Bouvet dans son article sur les Pharmaciens militaires, montre que le jardin de plantes médicinales est parfois affecté à une

(1) M. Bouvet, in « Histoire de la Pharmacie des origines à nos jours », p. 25.

destination tout autre que celle prévue. A Perpignan, en 1757, le commissaire des guerres et le contrôleur de l'hôpital « s'y étoient appropriés le jardin des plantes pour s'en faire un jardin potager et un parterre ».

Le Code d'administration du 1er janvier 1780 (1) prévoit qu' « il sera créé dans chaque hôpital militaire un jardin botanique dont le médecin aura la direction », ce qui permettra de préparer « plusieurs remèdes et boissons » avec les plantes fraîches indispensables et aussi facilitera « la démonstration des plantes au cours que l'apothicaire-major doit faire à ses subordonnés ».

Cette création permettra aussi de développer l'instruction des « autres Officiers de Santé qui désireront acquérir des connaissances dans cette partie ».

Le 3 ventôse, an II (21 février 1794) parut un « Décret relatif au service des armées et des hôpitaux militaires » (Titre XVI, Art. 11) indiquant nettement le rôle des pharmaciens « récoltants » :

« Les pharmaciens pour s'exercer dans l'art de sécher, monder et conserver les plantes, s'occuperont à les ramasser dans leurs saisons respectives lorsque le service le permettra; ils feront des excursions botaniques dans les saisons les plus favorables pour appliquer les ressources locales au service dont ils sont chargés » (2).

En ce qui concerne notre travail, nous avons eu entre les mains tout un dossier qui se rapporte à cette question (3).

C'est tout d'abord une circulaire adressée le 22 frimaire, an III (12 décembre 1794) par Boisard, pharmacien-chef de l'armée des Côtes de Brest, à tous ses subor-

---

(1) Faculté de Pharmacie, Dos. 29462.

(2) Une loi du 14 frimaire, an III (4 décembre 1794) dit qu'on enseignera dans les écoles créées « les propriétés des plantes et des drogues nouvelles ».

(3) Archives du Val-de-Grâce, Carton 31.

donnés du service pharmaceutique des Hôpitaux de Rennes (²).

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

Circulaire pour les pharmaciens chargés du service des hospices militaires de Rennes.

Rennes, le 22 frimaire.
3e année républicaine.

Je t'invite, Citoyen, à me faire passer dans le plus bref délai l'état de toutes les substances indigènes que tu as pu récolter, conformément aux invitations de la Commission de Santé en date du mois de pluviose et 3 messidor dernier que j'ai transmis pour que je lui rende compte et que je puisse baser les besoins de mon service en conséquence des approvisionnements que tu as pu faire.

Je te prie pour ma responsabilité de m'accuser la réception de la présente que je t'envoie double à cet effet.

Salut et Fratrnité.

Le Pharmacien en chef de l'armée des Côtes de Brest.
Signé : Boisard.

Pour copie conforme :
Signé : Boisard.

A cette circulaire, Blondel, pharmacien de l'Hôpital de l'Unité, répondit en envoyant à quelques jours d'intervalle deux états très complets et qui sont pour nous d'un grand intérêt. Les deux états sont envoyés par Blondel, bien qu'il s'agisse, pour le second, de l'Hôpital de « Légalité », dont Martin était le pharmacien (c'est d'ailleurs Martin qui signe), mais Martin n'était que de 3e classe et les deux hôpitaux étaient sous le contrôle pharmaceutique de Blondel.

Voici ces deux pièces :

(²) Une autre initiative du même ordre avait été prise par la Commission des Revenus nationaux qui avait fait récolter le 23 messidor, an II, dans les orangeries des maisons nationales et délivrer à l'agence des hôpitaux militaires 800 livres de fleurs d'oranger pour les magasins centraux des pharmacies des armées. AF II 136, p. 39 A.N.

ARMÉE DES COTES DE BREST

ETAT DES PLANTES INDIGÈNES RECOLTEES par le Citoyen BLONDEL, pharmacien de première classe à l'Hospice militaire de l'Unité de Rennes. Conformément à l'invitation de la Commission de Santé pour le Service de la pharmacie du dit Hospice et du Dépôt des Médicaments de l'Armée.

PHARMACIE DE L'HOSPICE/DE L'UNITE

NOMS DES PLANTES	NOMS des espèces	QUANTITÉ			OBSERVATIONS
		livres	onces	gros	
Racines de chicorée sauvage..					
d'oseille	Espèces				
d'Erysymum	Apéritives	60			
d'Arête Bœuf					
de Bardanne		15			
de grande Consoude ..		20			
de patience		100			
de persil		8			
de raifort sauvage ..		8			
de fraisier		10			
Feuiles de mauve					
de Bouillon Blanc	Espèces				
de Violier	Emollientes	600			
de Mercurial					
de Chicorée					
de Trèfle d'Eau	Espèces				
de Fumeterre	Amères	150			
Sommités de petite centaurée.					
Feuilles et fleurs de serpolet..					
d'hysope					
de sauge	Espèces				
de thym	Aromatiques	50			
de mélisse					
Fleurs de Lavande					
Feuilles et fleurs d'origan					
Fleurs de pavot rouge		6			
de mauve		10			
d'hypericum		11			
de tilleul		8			
de sureau		19			
de camomille simple ..		20			
Feuilles de pariétaire		10			
de menthe		6			
de Véronique		6			
Extraits de chicorée		4			
de Ciguë		3			
Mouches Cantharides			12		

Je soussigné, Pharmacien de première classe, chargé du service de la pharmacie de l'Hospice militaire de l'Unité, certifie l'énoncé au présent état, conforme à la quantité des plantes récoltées l'an 2e de la République. Pour le service de la Pharmacie du dit hospice. Rennes le premier frimaire. L'an 3e de la République une et indivisible (1).

Signé : BLONDEL.

(1) Le 21 novembre 1794.

ARMÉE DES COTES DE BREST

Hospice de la Légalité N° 1954

ETAT DES PLANTES INDIGENES RECOLTEES par le Citoyen BLONDEL, pharmacien de 1re classe à l'Hospice militaire de Légalité depuis le 1er germinal, 2e année République (1) jusqu'à ce jour.

Sçavoir :	Livres	Observations : Dont il a été versé au dépôt général des pharmaciens — Livres	Onces
Patience	1120	186	
Centaurée	25		
Tilleul	20	15	
Sauge	15	10	
Chicorée souvage	20	8	
Trèfle d'eau	10	2	10
Fumeterre	60		
Fleurs de matricaire	2		
Fleurs de sureau	40		
Bardane	15		
Polipode	30		
Pariétaire	15	1	
Hysope	3		
Lavande	2		
Mauve et bouillon blanc	20		
Ecorce de marronnier	40		

Je soussigné, pharmacien chargé provisoirement du Service de l'Hospice militaire de Légalité, certifie l'énoncé au présent.

A Rennes, le 23 frimaire, troisième année Républicaine (2).

Signé : MARTIN.

(1) 21 mars 1794.

(2) 13 décembre 1794.

De son côté, Posselin, pharmacien de 1re classe à l'Hôpital des Sans-Culottes, envoyait son rapport le 24 frimaire, an III (14 décembre 1794) :

ETAT des différentes substances récoltées par les Pharmaciens de l'Hospice des Sans-Culottes, à Rennes, d'après les instructions de la Commission de Santé en date du mois de pluviose de l'an deux et 3 messidor.

Sçavoir :	livres	onces	gros	Observations
Racines :				
Aunée	15			
Bardanne	30			
Calamus aromatique	6			
Chicorée sauvage	60			
Consoude	10			
Scorsonnaire	10			
Fougère mâle	6			
Fraisier	55			
Patience	300			
Nimphéa	6			
Feuilles :				
Absinthe	30			
Capillaire du pays	20			
Chicorée sauvage	40			
Fumeterre	30			
Mélisse et menthe	10			
Pariétaire	30			
Ronce	30			
Sabine	4			
Bouillon blanc	8			
Sureau	15			
Sauge	8			
Tussilage	8			
Mauve pour les cataplasmes	600			
Mercuriale	40			
Origan	20			
Fleurs :				
Tilleul	15			
Sureau	60			
Rose rouge	20			
Bouillon blanc	12			
Cantharides	1	4		

Outre les articles détaillés ci-dessus le jardin attaché à la pharmacie du dit hospice contient la majeure partie des plantes usuelles telle que la guimauve et les plantes antiscorbutiques.

Je soussigné, pharmacien de 1re classe chargé du service de la pharmacie de l'hospice militaire des Sans-Culottes, à Rennes, certifie l'énoncé au présent à Rennes le 24 frimaire, l'an 3 de la République Française.

Signé : POSSELIN.

Comme on le voit, ces trois confrères répondirent rapidement et de bonne grâce à l'enquête de Boisard. Il n'en fut pas de même pour Le Fauconnier, pharmacien en chef de l'Hôpital de la Montagne.

Celui-ci envoya en effet à son supérieur, le 27 frimaire, an III (18 décembre 1794) une longue lettre en tête de laquelle figure la mention rencontrée rarement : « *Liberté, Egalité, Justice, Humanité* ». Il y expose les raisons pour lesquelles il est dans l'impossibilité de procéder à la récolte des plantes, faute de place et faute de temps. Nous reproduisons cette lettre en entier :

LIBERTE — EGALITE — JUSTICE — HUMANITE

Rennes, le 27 frimaire, l'an 3
de la République Française.

N° 1954.

Par la lettre du 22 courant, Citoyen, tu me demandes l'état de toutes les substances indigènes que j'aurai pu (me dis-tu) récolter conformément à l'invitation de la Commission de Santé du mois pluviose que tu m'as transmis le 3 messidor.

Tu oublies sans doute que conformément à cette invitation, qui nous engageait à cultiver et à récolter ensuite les substances dans les jardins dépendants des hôpitaux militaires, tu n'as pas appuyé ma réclamation d'une partie de ces jardins qu'encore bien que l'administration du district y eut consenti ainsi que la récolte de ces plantes dans les jardins des Emigrés et tu n'as pas poursuivi cette demande auprès du Commissaire Ordonnateur. Tu passes bien légèrement sur cet objet, tu dois pourtant te souvenir du pourquoi ..... et que c'était ton devoir.

Tu sembles ignorer aussi l'article premier du titre XVI du Règlement, cet article ne devait-il pas encore t'engager à me seconder vis-à-vis des Commissaires des Guerres lors de ma réclamation.

Tu m'as pareillement ordonné cet été d'aller moi-même ramasser les cantharides, et je t'observai alors qu'il n'y avait point de frêne ou très peu aux environs de cette ville, et que ce n'était pas ce qu'entendait le Conseil de Santé qu'il ne voulait pas nous astreindre à aller grimper sur les arbres, mais qu'il désirait que tu eusses envoyé quelqu'un dans la saison ramasser les petites cueillettes que font ordinairement à leurs moments de loisir les enfants et les petits domestiques des métayers.

Pourquoi veux-tu laisser ignorer à la Commission de Santé qu'il n'y avait pas de sûreté à se répandre dans les environs de cette ville que je ne connais même pas par le voisinage et les incursions des Chouans pendant tout l'été et même encore à présent tu ne me persuaderas jamais que la Commission voulut exposer la vie

de ses Officiers de Santé et le voulut-elle (ce qui n'est pas présumable) la Commission des secours publics ne le permettrait pas.

Tu m'avais écrit cet été que j'eusse à recueillir les racines..... ne dois-tu pas sçavoir aussi bien que moi que c'est contre tous les principes de la pharmacie, d'ailleurs quelles racines, la patience je n'en use pas, la guimauve elle ne se se trouve pas dans le pays ici, on est obligé de la faire venir de plus de dix lieues, j'use le Raifort, il se cultive, la Camomille Romaine, elle se cultive aussi beaucoup ; les racines apéritives, il faut s'éloigner pour les trouver et connaître les endroits, qui est-ce qui fera le service.

J'use en abondance les fleurs pectorales, ici point de guimauve, point de bouillon blanc et de pied de chat, le pas d'âne au loin ; seulement le pavot rouge et la mauve, et six élèves et tisaniers au détriment du service ne me suffiraient pas. Ce serait payer bien cher les plantes, et presque tout l'été je n'ai eu que deux tisaniers, car je ménage autant que je le puis les intérêts de la République.

J'use en assez grande quantité les amers et les aromatiques ; et t'es-tu donné des mouvements, quelles demandes as-tu fait pour me faire jouir comme je te l'ai dit ci-devant, de la portion de jardin nécessaire à leur culture, suivant le règlement et l'invitation de la Commission de Santé.

Mais tous ces obstacles n'eussent-ils pas existé, vérifié mes mouvements, tu verras qu'en ventose j'avais trois élèves du nombre desquels deux étaient malades. Germinal quatre dont un malade... et jusqu'à 324 fiévreux. Floréal quatre dont deux malades... et jusqu'à 172 fiévreux. Prairial trois dont deux malades... et jusqu'à 163 fiévreux. Messidor quatre dont un malade... et jusqu'à 172 fiévreux. Thermidor quatre et à chaque instant j'étais obligé de changer mon service par le mouvement fréquent et irréfléchi d'entrée et de sortie des élèves que j'étais obligé de remettre au courant et même du 23 au 28 tu as rompu mon service trois fois, et jusqu'à 272 fiévreux.

Fructidor. Tu continuais toujours les mêmes mouvements et j'avais eu ce mois... jusqu'à 400 fiévreux.

Vendémiaire. Cinq Elèves dont un malade... et 400 fiévreux et plus.

Brumaire. Six Elèves mais quatre par les rentrée et sortie et

j'avais presque toujours régulièrement près de 400 fiévreux ; tu sais et tu es bien persuadé de la vérité de tout ce que je t'avance, pourquoi me demandes-tu l'état de la récolte que tu dis que j'ai pu faire ; je t'en déclare donc que je n'en ai point fait et que je n'ai pu en faire aucune par toutes les circonstances et les motifs que je t'ai observé, je ne puis donc te rendre d'autre compte.

Mais est-ce pour te faire un mérite auprès de la Commission de Santé, est-ce pour former contre moi un corps de plaintes, est-ce un nouveau piège que tu veux me tendre, alors je te déclare que je vais trouver les moyens de m'en mettre à couvert. Je vais envoyer copie de ta lettre et de ma réponse à la Commission de Santé elle-même et partout où besoin sera avec toutes les observations que je croirai nécessaires.

Tu n'as reçu ni ne recevras aucun reproche, aucune plainte de mon service, j'ai les preuves authentiques du contraire et j'ose me flatter que j'ai su par ma conduite irréprochable m'attirer la confiance et l'estime de tous les Officiers de Santé des administrateurs et autres de l'hospice même de tous les infirmiers, telle est ma vie morale et politique dans l'Hôpital de la Montagne.

Le Pharmacien en chef de l'Hospice de la Montagne à Rennes,

Signé : Fauconnier.

Pour copie conforme,

Le Commissaire des Guerres chargé de la police des Hôpitaux militaires de Rennes,

Signé : Illisible.

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

Rennes, le 30 frimaire,
3 année républicaine.

Le Pharmacien en chef de l'armée des Côtes de Brest,

aux Citoyens Membres de la Commission de Santé.

Citoyens,

Je me serais tu comme je l'ai fait tant de fois sur les lettres injurieuses que m'a écrites le Citoyen Le Falconnier. Si dans celle qu'il vient de m'adresser en réponse à la circulaire que j'ai écrite à tous les pharmaciens de cette commune dont il fait partie pour connaître les espèces et les quantités des plantes récoltées par chacun d'eux, pour assurer le service. S'il ne me disait pas qu'il vous la communiquerait, la copie de cette lettre fait partie des pièces jointes.

Je croirais me manquer à moi-même de paraître insouciant dans cette affaire. Vous pouvez voir par les comptes précédents que je vous ai rendu de mon service, que le pharmacien qui a toujours eu plus de collaborateurs que tous les collègues proportionné aux nombres des malades de son Hôpital s'il n'a pas fait de récoltes comme eux, il aurait dû au moins se taire et ne pas chercher à en imposer comme il le fait.

Veuillez bien, Citoyens, jeter un coup d'œil sur les pièces ci-jointes qui vous donneront une légère idée de cet homme ennemi de la paix et des moyens qu'il emploie pour me persécuter.

Salut et Fraternité,

Signé : Boisard.

Dès réception de cette missive injurieuse, BOISARD écrit à VILLERS, Commissaire des Guerres, pour le mettre au courant de l'atitude de ce pharmacien récalcitrant et lui demander de certifier par écrit le mauvais caractère de LE FAUCONNIER.

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

Rennes, le 27 frimaire,
l'an 3e de la République.

Le Pharmacien en chef de l'armée des Côtes de Brest,

au Citoyen VILLERS, Commissaire des Guerres, chargé de la Police supérieure des Hôpitaux de l'armée.

Tu te souviendras sans doute, Citoyen, que lorsque nous reçumes le Règlement des Hôpitaux militaires, résultant du Décret du 3 ventôse, ma sollicitude fut que pour chaque hospice eut un jardin où l'on put cultiver au moins les plantes usuelles et d'un besoin journalier pour le service des pharmaciens, que tu fus requis avec le Comité de surveillance pour cet objet, que d'après ces inspections faites il en fut accordé un au Pharmacien des Sans-Culottes, une partie à celui de l'Egalité et une partie à celui de l'Unité, qu'il n'y eut que le citoyen LE FAUCONNIER, Pharmacien à celui de la Montagne qui n'en eut pas parce que la partie qu'on lui choisit d'une voix unanime quoique quatre fois plus vaste que tous les jardins réunis de ses collègues, il n'en voulut pas parce qu'il voulait avoir en entier la totalité du jardin de cette maison qui contient à peu près trois arpents; si ce pharmacien n'avait eu qu'en vue le bien du service et les intérêts de la République, il en aurait eu même assez dans la possession du cloître de cette maison qui est en face de la pharmacie et qui contient 128 toises de superficie et de très bon terrain où nous avons même récolté des plantes médicinales qui y étaient cultivées par les ci-devant religieuses.

Tu sais qu'il n'a pas voulu non plus en tirer aucun parti que plusieurs mois après et voyant qu'il n'en voulait rien faire, d'après

ton autorisation, j'en fis planter les trois quarts tant en racines de guimauve que chicorée sauvage, oseille et autres plantes médicinales, que pendant que le terrain était fraîchement remué, des mal intentionnés remplirent toute la superficie de ce que j'avais fait cultiver de graines de navets et dix fois plus qu'il n'en aurait pu contenir, que ces navets étiolés ont étouffé la majeure partie du jeune plant de racine de guimauve que j'avais fait planter.

Tu te rapelleras sans doute aussi les disputes continuelles que ce Pharmacien a eues avec tous les employés de l'Hospice de la Montagne.

Si ces faits sont encore présents à ta mémoire, comme je le pense, je te pris de me le certifier pour que j'envoie cette pièce à la Commission de Santé à l'appui des deux que j'ai ci-jointes et dont je te prie de prendre connaissance : l'une est une circulaire que j'ai adressée aux Pharmaciens de Rennes et l'autre est la réponse qu'à faite le dit Le Fauconnier. Je t'avoue que je me serais peut-être encore tu si lui-même ne me marquait pas comme tu peux le savoir qu'il allait la faire passer à la Commission de Santé.

Je joins aussi les états des récoltes abondantes qu'ont fait des collègues dans les autres hôpitaux de Rennes et qui ont eu pour le moins autant d'occupations que lui.

J'enverrai le tout à la Commission de Santé qui j'espère saura apprécier la conduite de cet homme ainsi que sa subordination.

Salut et Fraternité.

Signé : Boisard.

Par retour, Villers répond :

Nous Commissaires des Guerres chargé de l'administration générale et de la police supérieure des hospices militaires de l'armée des Côtes de Brest et de la 13e Division, certifions que le citoyen Le Fauconnier a fait des démarches jusqu'à la persécution pour obtenir la disposition du grand jardin attenant à l'Hospice de la

Montagne, contenant à peu près trois arpents et affermé par les administrateurs du district à un citoyen de cette commune par voie d'adjudication ; que les demandes réitérées du citoyen Fauconnier ayant été discutées au Comité de Surveillance pendant plusieurs séances ont été rejetées attendu que l'objet en a été considéré comme inutile au bien du service et préjudiciable aux intérêts de la République, que d'ailleurs il existe un petit jardin au centre de la maison que l'on a proposée au citoyen Fauconnier qui l'a refusé comme ne pouvant pas remplir ses vues, qu'alors le Pharmacien en chef de l'armée l'a fait cultiver et y a semé des plantes usuelles qui ont été étouffées par une quantité considérable de graines de navets que quelques individus malveillants y ont semé ; cependant ce jardin a été reconnu suffisant pour l'Hospice de la Motagne par le Pharmacien en chef.

Je certifie au reste que j'ai été plusieurs fois témoin des propos indécents que le citoyen Fauconnier a tenus au Pharmacien en chef de l'armée qui m'a d'ailleurs fait voir différentes lettres du Citoyen Fauconnier qui respiraient la plus grande insubordination.

Rennes, le 2 nivôse, an I de la République une et indivisible.

Signé : Villers.

Pour copie conforme à l'original collationné par le Commissaire des Guerres soussigné chargé de la police des hospices militaires de Rennes.

Signé : Illisible.

Muni de cette pièce, Boisard adressa aux membres de la Commission de Santé un rapport sur cet acte d'insubordination notoire, et nous ignorons si une suite fut donnée à l'affaire.

LE PERSONNEL (*Généralités*)

Nous donnerons tout d'abord quelques renseignements sur la concordance des grades :

Le Décret du 7 août 1793 [1] indique que le pharmacien-chef correspond au grade de Général de Brigade, que le pharmacien de 1re classe a le grade de Colonel, le pharmacien de 2e classe celui de Capitaine et le pharmacien de 3e classe celui de Lieutenant.

D'après la loi du 15 nivôse, an IV [2], le pharmacien de 1re classe a le grade de Chef de bataillon et le titre de Major, le pharmacien de 2e classe a le grade de Capitaine et s'appelle Aide-Major, le pharmacien de 3e classe est Lieutenant et s'appelle Sous-Aide-Major.

Ceci étant, nous allons examiner dans ce chapitre diverses questions d'ordre général ou particulier intéressant

---

[1] Journal de Gournay, IV, p. 357.

[2] Cette question des concordances des grades a été réglée par de très nombreux actes, notamment :

a) Règlement du 20 juin 1792 rapporté par la loi du 3 ventôse, an II.
b) Décret du 7 août 1793.
c) Ordre du jour du 3 septembre 1793.
d) Règlement du 30 floréal, an IV.
e) Règlement du 24 thermidor, an VIII.
f) Arrêtés du 6 frimaire, an I ; du 9 frimaire, an II.
g) Règlement du 18 septembre 1806.

Au sujet de cette question, voir aussi :

Chirlouchon (M.-V. Laurent) : Historique du Corps des Officiers de Santé de l'armée de Paris, 1876.

le personnel utilisé dans les Hôpitaux militaires de l'armée des Côtes :

Et, tout d'abord, pour ce qui est du recrutement, rappelons qu'il fut parfois fait usage de réquisitions de personnes. C'est le cas de Nantes [1] où « le 9 juillet 1793 est ordonnée la mise en réquisition des élèves en pharmacie de la ville et bientôt 35 pharmaciens assurent le service des divers hôpitaux militaires, sous le contrôle du pharmacien-chef RENOU ».

Par contre, nous avons retrouvé une *demande d'engagement* émanant de François LACROIX, pharmacien de Brive [2]. Voici la lettre adressée par lui à la Commission de Santé :

25 prairial, an VI.

Aux Citoyens composant la Commission de Santé.

Citoyens,

François LACROIX, de Brive, vous expose qu'ayant donné des preuves de son zèle à suivre les cours de pharmacie plusieurs années avant la Révolution et sous les meilleurs maîtres, tels que fut PELLETIER, il fut requis et employé d'abord comme pharmacien de 2e classe sous les ordres du Citoyen FLAMANT à l'armée des Pyrénées-Orientales depuis le 20 ventôse, an II jusqu'au 5 floréal, an II; et depuis cette époque jusqu'à celle du 15 vendémiaire, an IV, en qualité de pharmacien de 1re classe.

Licencié alors avec l'armée, il se retira dans le sein de sa famille, où le mauvais état de santé l'a retenu jusqu'à ce jour. Le désir de servir la chose publique, ses besoins personnels le déterminent à vous offrir un nouveau témoignage de son dévouement et à solliciter auprès de vous de l'employer à l'armée d'Angleterre, ou dans toute autre où vous le croirez plus utile. L'exposant produira toutes les pièces qui viennent à l'appui de sa demande.

Salut et respect.

Signé : LACROIX.
rue Pierre-Sarrazin, n° 15.

---

(1) R. MERCIER, ouv. cité, p. 85.
(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 22, pièce 120.

Dans la marge de la lettre de demande, nous notons un avis favorable ainsi libellé :

Les représentants du peuple soussignés recommandent aux membres composant la Commission de Santé la demande du Citoyen Lacroix dont les lumières, le zèle, le patriotisme et le loyalisme méritent également tout leur intérêt.

Signé : Illisible.

Nous avons trouvé également aux archives du Val (1) une reponse de la Commission de Sante a une *demande de mutation* émanant du pharmacien-chef de l'Hôpital de Saumur. Nous la publions ci-dessous :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

Commission de Santé

Hôpitaux militaires
n° 3

Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la Paix.

L'inertie du Gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et mesures de salut public seront fixés; la violation des délais sera punie comme un attentat à la Liberté.

Paris, le 4 brumaire,
l'an 3e de la République une et indivisible.

La Commission de Santé,
au Citoyen Amerland, Pharmacien en chef des Hôpitaux militaires de Saumur.

La Commission t'annonce, Citoyen, qu'il n'y a point de place vacante dans les Hôpitaux des environs de Paris, que si l'air de

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 22, chemise 4.

Saumur est contraire à ta santé, tu dois t'adresser aux Officiers de Santé en chef de l'armée afin de les inviter à te désigner un autre poste qui soit plus favorable à ta santé.

Salut et Fraternité.

Les Membres du Conseil de Santé,
Signé : Illisible.

Nota : Pour plus prompte expédition la Commission de Santé t'invite à lui adresser tes lettres directement, rue de Lille, n° 547, Faubourg Saint-Germain, Paris.

Enfin, par ordre chronologique, nous donnerons différents états nominatifs inédits qui fournissent de très précieux renseignements sur la composition globale du personnel pharmaceutique des Hôpitaux de l'Armée des Côtes.

Voyons tout d'abord un état nominatif des Officiers de Santé attachés au service de l'Hôpital militaire d'Angers, en date du 2 octobre 1793.

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 31, pièce 7.

HOPITAL MILITAIRE
D'ANGERS

ARMEE DES COTES DE LA ROCHELLE

ETAT nominatif des Officiers de Santé attachés au service de l'Hôpital militaire d'Angers.

GRADES	NOMS	AGE	LIEUX DE NAISSANCE	BREVETS OU COMMISSIONS	DATES D'EXERCICE
Aopthicaire aide-major	OLIVIER Jean (père)	50	Angers	Commission du Citoyen LAGRAVE, Commissaire général ordonnateur du 9 avril 1793, visé par le citoyen RICHARD.	34
Sous-aide	ROUSON Pierre	36	La Flèche	Comm. du Citoyen RICHARD du 14 juillet et un autre de sous-aide du 1er septembre 1793.	16
Elève	OLIVIER Jean (fils)	24	Angers	Comm. du Citoyen LAGRAVE du 26 avril et lettre d'avis du Citoyen NONIN.	5
Elève	BELON Pierre	35	Angers	Comm. du Citoyen RICHARD du 1er juillet 1793.	15
Elève	LATTE Pierre	26	Chalonnes (M.-et-Li)	Comm. du Citoyen RICHARD du 2 juillet 1793 pour entrer en fonction le 1er juin.	6

Arrêté le présent tableau, par nous Officiers de Santé en chef du dit Hôpital.

Angers, ce deux octobre 1793, l'an 2e de la République Française une et indivisible.

Le 23 novembre 1793, Boisard, apothicaire-major de l'armée des Côtes de Brest, adressait de Rennes à la Commission de Santé un « Tableau de la Répartition des Officiers de Santé apothicaires de tous grades employés à l'armée des Côtes de Brest, et Observations relatives (1). Voici quelle en est la composition :

BOISARD, APOTHICAIRE MAJOR

Noms	Grades	Hopitaux et autres lieux où ils sont employés	Genre de maladies dans chaque hôpital et nombre particulier des malades	Nombre total des malades
Le Fauconnier ..	Aide-major	A la Visitation à Rennes	Blessés : 389	389
Allaire	Elève			
Dubuc	Elève			
Copin	Elève			
Hue	Aide-major	Au Séminaire à Rennes	Fiévr. : 136 Blessés : 466	136 466
Un sous-aide de l'Hôpital des Carmes et trois élèves.				
Joleaud	Aide-major	Aux Irlandais à Nantes	Galleux : 22 Fiévr. : 187	209
Lejouteux	Sous-aide			
Thomas	Elève			
Pelletier	Aide-major	A la Visitation à Nantes	Blessés : 414 Vénér. : 382	796
Césard	Sous-aide			
Lafargue	Elève			
Demarest	Elève			
Prévoteau	Elève			
Robert	Elève			
Leveel	Elève			
Foure	Elève			
Gadolet	Sous-aide	St-Clément à Nantes	Fiévr. : 251	251
Hérault	Elève			
David	Elève			
Renou	Aide-major	Aux Pénitentes à Nantes	Fiévr. : 176 Blessés : 72	248
Roguin	Elève			
Févon	Elève			
Loyer	Elève			

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 31, pièce 1.

Noms	Grades	Hopitaux et autres lieux où ils sont employés	Genre de maladies dans chaque hôpital et nombre particulier des malades	Nombre total des malades
Villerme Grimaux Cheveret Billard Beutier Duval Leseur	Aide-major Elève Elève Elève Elève Elève Elève	Aux Ursules à Nantes	Fiévr. : 450	450
Grille Trahan Lefour Lemmerle	Aide-major Elève Elève Elève	Au Séminaire à Nantes	Fiévr. : 442	442
Blondel Duval Richard Moisset	Aide-major Sous-Aide Elève Elève	A Ancenis	Fiévr. : 124 Blessés : 38	162
Demarest Anquetin	Aide-major Elève	A La Roche-Sauveur	Fiévr. : 20 Blessés : 6	26
Jon Mesley Hérault	Aide-major Sous-aide Elève	A Hennebont	Fiévr. : 17 Blessés : 5 Vénér. : 28 Galleux : 7	57
Alleau		A l'Ambulance de Lorient transférée depuis le 24 Brùmer à Pontivy. Ensuite à Dinan.	Il doit y avoir maintenant des malades.	
Mougeat Le Chevallier	Aide-major Elève	A Quimper	Fiévr. : 24 Blessés : 14 Vénér. : 8 Galleux : 5	51
Goupil dut être destitué par ordre du Ministre.	Sous-aide de l'armée des Antilles	A Landerneau	Fiévr. : 4 Blessés : 2	6

Noms	Grades	Hopitaux et autres lieux où ils sont employés	Genre de maladies dans chaque hôpital et nombre particulier des malades	Nombre total des malades
Petel	Sous-aide	Aux Ursules à Morlaix	Fiévr. : 37	37
Béatrix	Elève			
Le Roy	Elève			
Moret	Aide-major	A l'Ambulance de Saint-Malo projetés depuis trois mois.	.....	
Faucon	Aide-major	A Saint-Servan	Fiévr. : 51 Blessés : 31 Vénér. : 43 Galleux : 25	150
Caignon	Sous-aide			
Godar	Elève			
Hénocque	Elève			
HOPITAUX SEDENTAIRES FIXES				
Un major		Aux Carmes A Rennes	Fiévr. : 134 Blessés : 97 Vénér. : 327 Galleux : 112	670
Deux sous-aides				
Neuf élèves				
Un major		A Brest	Fiévr. : 104 Blessés : 97 Galleux : 7	153
Un sous-aide				
Quatre élèves dont un des Antilles				
Un major		A St-Flavre et à Morlaix	Vénér. : 156 Galleux : 194	350
Cinq élèves, dont deux des Antilles				
HOPITAUX CIVILS OU L'ON REÇOIT DES MALADES DE L'ARMEE				
.....		A Nantes	Fiévr. : 210 Blessés : 287	497
		A St-Yves A Rennes	Fiévr. : 70 Blessés : 11	81
Oubli :	Gimar .....?	Elève	sont à la suite des Ca	
	Ramard .....?	Elève		
	Delsard ....?	Elève		

Ce tableau est suivi d'une récapitulation et d'observations se rapportant à chaque apothicaire.

RECAPITULATION ET OBSERVATIONS

APOTHICAIRES NOMMES POUR LA SUITE DES HOPITAUX AMBULANTS ET COMMISSIONNES DU MINISTRE

Noms	Grades	Dates de leurs emplois	Observations
Boisard	Aide-major	1er avril 1793	
Le Fauconnier ..	Aide-major	1er avril 1793	
Blondel	—	1er avril 1793	
Join	—	6 avril 1793	
Demarest	—	1er avril 1793	n'a pas donné son renseignement.
Joleaud	—	9 mai 1793	
Alleau	—	20 sept. 1793	
Pelletier	—	20 sept. 1793	
Renou	—	20 sept. 1793	
Mougeat	—		n'a pas envoyé son renseignement.
Faucon	—		idem. On ne peut obtenir de lui le mouvement de son hôpital. C'est le chirurgien qui l'a envoyé.
Mesley	Sous-aide	1er avril 1793	
Gadolet	—	1er avril 1793	
Césard	—	1er avril 1793	Est maintenant très malade.
Duval	—	20 sept. 1793	
Petel	—		n'a pas envoyé son renseignement.
Lefour	Elève	1er avril 1793	
Ramard	—	1er avril 1793	
Cheverel	—	1er avril 1793	Malade.
Gimard	—	1er avril 1793	
Le Chevallier ..	—	1er avril 1793	
Hérault	—	6 avril 1793	
Roguin	—	1er avril 1793	
Anquetin	—	1er avril 1793	

Noms	Grades	Dates de leurs emplois	Observations
Grimault	Elève	1er avril 1793	
Allaire	—	15 mai 1793	
Thomas	—	20 sept. 1793	
Dubuc	—	13 juillet 1793	se trouve employé par circonstances à Rennes et retournera à Quimper lorsque le service le permettra.
Lafargue	—	26 sept. 1793	
Godard	—		Pas envoyé de renseignements.
Le Roy	—		
Béatrix	—		
Richard	—	20 sept. 1793	A toute extrémité.

APOTHICAIRES NOMMÉS AUX SUIVANTS PAR COMMISSION DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

Willerme	Aide-major	7 sept. 1793	
Grille	—	4 oct. 1793	
Hue	—	2 frimer l'an 2	
Le Jouteux	Sous-aide	19 sept. 1793	
Moral	—	26 sept. 1793	
Caignon	—	.....	n'a pas envoyé son renseignement.
Robert	Elève	26 sept. 1793	
Joseph Hérault .	—	1er oct. 1793	
Louis David	—	1er sept. 1793	
Trahan	—	1er août 1793	
Duval	—	9 oct. 1793	Malade.
Brillard	—	26 sept. 1793	
Courin	—	22 brumer l'an 2	Employé par ordre de ... Représentant du peuple.

EMPLOYÉS ET NON COMMISSIONNÉS

Moisset	Elève	août 1793	
Demarest	—	1er sept. 1793	

Noms	Grades	Dates de leurs emplois	Observations
Foure.....	Elève	1er sept. 1793	
Prevoteau.....	—	1er sept. 1793	
Le Veel	—	septembre 1793	
Loyer	—	10 sept. 1793	
Ferou.....	—	10 sept. 1793	
Delsard	—	16 sept. 1793	
Hertz	—	1er sept. 1793	
Beutier	—	15 sept. 1793	
Lesueur	—	27 sept. 1793	j'ai appris ce jour sa mort.
Lemmerle	—	1er oct. 1793	

RECAPITULATION DES APOTHICAIRES CI-DESSUS DENOMMES

Major	1	
Aides-majors	13	Total :
Sous-aides	8	58 Apothicaires
Elèves	36	

RECAPITULATION DE TOUS LES MALADES DE L'ARMEE REPARTIS DANS VINGT HOPITAUX

Fiévreux	2443	
Blessés	1874	Total :
Vénériens	944	5.631 malades.
Galleux	370	

Je soussigné apothicaire major de l'armée des Côtes de Brest déclare véritable l'énoncé au présent tableau, d'après les mouvements qui m'ont été envoyés par chacun des apothicaires, chargés du Service pharmaceutique des différents hôpitaux ci-dessus dénommés. Fait à Rennes le 3 frimer, l'an II de la République Française, une et indivisible.

Signé : Boisard.

Nous retrouvons à peu près les mêmes noms dans un état du 23 pluviose, an II (11 février 1794) donnant le « personnel à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée de Brest ». A ce moment, en effet, sont employés :

Comme Pharmacien principal : Boisard.

Comme Aides-Majors : Hue, Le Fauconnier, Alleau, Jon.

Comme sous-aides : Morel (le).

Comme élèves : Allaire, Eon. Duval, Follin, Anquetin, Huet, Petel, Mage, Lalande, Hérault.

Nous avons eu également la chance de retrouver la composition précise du personnel pharmaceutique de tous les hôpitaux de *Nantes* à la date du 15 floréal, an II (4 mai 1794) :

Hôpital de la Concorde :

Vidic, sous-aide.

Clicquot, élève faisant bien son service.

Tous deux étaient employés à titre provisoire par le Commissaire des Guerres.

Hôpital de l'Egalité :

Willesme, aide-major.

Chevrel, sous-aide, exact, intelligent, qui était commissionné (1).

Gendron, élève, « sage, exact », non commissionné.

Du Commun, élève, « exact, écrivant bien », non commissionné.

Baschet, élève, « exact », non commissionné.

Brillard, élève, « malade, absent », commissionné.

David, élève, « malade, absent », commissionné.

Hôpital de la Fraternité :

Grille, aide-major.

Trahan, sous-aide, « instruit, intelligent ».

Maguero, élève, « assidu, faisant bien son service ».

Hérault, élève, « assidu, ayant des connaissances ».

---

(1) Nous dirions aujourd'hui « titularisé ».

Hôpital de la Liberté :

VATTIER, aide-major.

BENOIT, élève, « très exact, assidu, instruit, de bonnes mœurs, exerçant depuis 20 ans ».

Hôpital de la Montagne :

GADOLET, aide-major.

FOURRE, sous-aide, « malade ».

HERT, élève, « fort, exact à son service ».

FERRON, élève, « très assidu, promettant beaucoup ».

Hôpital du Panthéon :

MELER, aide-major.

GISNARD, sous-aide, « bon sujet, malade ».

TRAHAN, élève, « exact, sage, malade, non commissionné ».

LUZARCHE, élève, « exact, *social*, malade ».

CONAN, élève, « zélé, malade, non commissionné ».

GASNAULT, élève, « malade, non commissionné ».

MUSCULUS, élève, « instruit, non commissionné ».

Hôpital Républicain :

LEGRAND, aide-major.

CÉSAR, sous-aide, « malade ».

LOYER, élève, « exact dans son service, d'un bon caractère ».

THOMAS, élève, « exact dans son service, d'un bon caractère, écrivant bien ».

Hôpital de l'Unité :

PELLETIER, aide-major.

LA ROSE, sous-aide, « intelligent, soigneux ».

DELSART, élève, « laborieux, écrivant bien ».

TRILLARD, élève, « instruit et étudiant la pharmacie ».

Aillery, élève, « faisant bien son service, étudie ».
Dupont, élève, « faisant bien son service, docile ».

Hôpital des Sans-Culottes :

Roguin, sous-aide.
Guillet, élève, « instruit, exact, bon garçon ».
Robert, élève, « assidu, social, bon patriote ».

D'après ce document, nous voyons que 39 pharmaciens sont utilisés pour le service pharmaceutique des hôpitaux de Nantes, au 15 floréal, an II, dont sept sont aides-majors et huit sous-aides. Sur ces huit sous-aides, trois sont malades. Sur 23 élèves, six sont malades. Il y en a donc trente en service, auxquels il faut ajouter un certain Laneau, dragon du 2e régiment, qui faisait provisoirement le service en attendant une réponse de son corps.

Ce beau document est signé de Renou, aide-major, principal en pharmacie et pharmacien-chef provisoire à Nantes, qui précise qu'à la date du 15 floréal sont soignés dans les divers hôpitaux de Nantes réaprtis ainsi :

1084 fiévreux
635 blessés
598 galleux
182 vénériens

Pour l'armée des Côtes de Cherbourg, nous avons eu entre les mains un document analogue (1) du 1er thermidor, an II (19 juillet 1795). On y trouve les noms suivants :

Le pharmacien de 1re classe :
Lerre Louis-Jean, employé depuis 1790.

Les pharmaciens de 3e classe :
Villeroy François, Bayeux, Hôpital maritime.

(1) Archives Administratives de la Guerre, Xr 25.

Gazan Marie-Etienne-Frédéric, à Fécamp, Hôpital maritime.

Martin, Achille-Michel, à Paris, 45, rue Jean-Denis, a été employé provisoirement à Beaumont-les-Tour en supplément.

Régnault Nicolas-Jean-Hippolyte, à Paris, 792, rue des Francs-Bourgeois.

Mignot Frédéric, Villers-Bocage (Calvados), a été employé provisoirement à Beaumont-les-Tours, en supplément.

Benoist Henry-Louis-François, Avranches, employé dans les hopitaux militaires depuis 11 mois.

Nous relevons dans le même dossier une liste du 29 vendémiaire, an IV (21 octobre 1795), concernant les pharmaciens des hôpitaux de diverses villes du ressort de l'armée de l'Ouest :

Les pharmaciens de 1re classe :

Disse Jean-Pierre, La Rochelle.

Guillemin Charles-François, *Narmontier* (six).

Les pharmaciens de 2e classe :

Delmas François, Ile de Ré.

Seulfort Antoine, Saumur.

Bruneau Louis, Poitiers.

Les pharmaciens de 3e classe :

Richard François-Ambroise, Maguère, près La Rochelle.

Petel Pierre-François, Niort.

Jemot François, Niort.

Chastenet François-Charles, Parthenay.

De la Cour *Louis*, Saint-Maixent.

Peux Auguste, Niort.

Dufour Etienne-Jean, Orléans.

Un état du 3 thermidor, an VI (21 juillet 1798) men-

tionne les officiers de santé présentés pour faire partie de l'expédition de Brest.

Leurs noms pour la plupart nous sont déjà familiers, car ils figurent sur la liste de Rennes. Il s'agit de :

Pharmacien en chef adjoint : HUE.

Pharmacien de 1re classe : MAZUE.

Les pharmaciens de 2e classe : LEJOUTEUX Pierre et MENANT Jacques.

Les pharmaciens de 3e classe : GENDRON Auguste, SERREE Jean, MARTIN Michel, FALIGAN Michel, PERRIN Anselme, THOMAS Jean. Tous de Rennes.

La même année, le mois suivant (fructidor, an VI), paraît un « Etat des Officiers de Santé conservés à l'armée d'Angleterre et de ceux qui ont été nommés pour les deux expéditions de Brest ». Il s'agit de :

Jean-Baptiste HUE, pharmacien en chef adjoint.

Les pharmaciens de 1re classe :

Jean-Louis ROUSSEAU, Jean-François LENEVEU, Jean-Baptiste JON, Jean-Guillaume MAZUE, Jean-Baptiste BECHERET.

Les pharmaciens de 2e classe :

Jean-Louis WILLESME, Claude GROS, Pierre-Joseph BERTRAND, Isidore MILLET, René LEJOUTEUX, Jacques MENANT.

Les pharmaciens de 3e classe :

Augustin GENDRON, GUÉRIN, Dominique PIERSON, Joseph PEYRE, Jean-Baptiste CARBON, DURU, SAXE, Louis MANCELIÈRE, Jean SERRE, Michel MARTIN, Louis-Nicolas FALIGAN, Anselme PERRIN, Jean THOMAS, Joseph-Augustin LEFRANÇOIS, Pierre HALLER, Paul-Olivier PETEL, Antoine-Joseph CELLARIER, Pierre-Charles POULAIN.

Dans le « rapport de présentation » de la seconde expédition de Brest, du 27 vendémiaire, an VII (18 octobre 1798), nous retrouvons une partie de la liste précédente :

J.-B. Bacheret, 1re classe; Millet, 2e classe; Willesme, 2e classe; J.-A. Lefrançois, 3e classe; J.-B. Carbon, 3e classe; Hallez, 3e classe; O. Petel, 3e classe, « sert depuis le 6 germinal, an II. Paris, rue Mazarine, n° 1570, employé depuis le 15 floréal, an IV jusqu'au 25 brumaire, an VI ».

Pierre-Charles Poulain y figure aussi (entre Lefrançois et Carbon) avec l'indication « de Paris », mais son nom est barré et la remarque aussi. Dans la liste définitive de la deuxième expédition de Brest, Leroy remplace Poulain.

Toujours pour l'expédition de Brest, nous avons retrouvé (1) l'état des Officiers de Santé *embarqués* pour l'expédition maritime du 5 germinal, an VIII (26 mars 1800), avec la désignation des bateaux :

Bécheret (J.-B.), pharmacien de 1re classe sur *La Créole*. Remplace le pharmacien-chef Boisard qui est malade.

Fossey (Edouard), pharmacien de 3e classe sur *La Pensée*. Remplace Millet, de 1re classe, qui attend son licenciement.

Carbon (Laurent), Lefrançois (Augustin), pharmaciens de 3e classe, sur *Le Formidable*.

Quelques indications avant de clore ce chapitre : au 25 vendémiaire, an IX (2), il y a encore comme personnel pharmaceutique à l'armée de l'Ouest : 2 pharmaciens de 1re classe, 4 pharmaciens de 2e classe et 16 de 3e classe.

Le dernier état dont nous ayons eu connaissance date du 30 fructidor, an XII (17 septembre 1804). Il concerne les « Médecins » et Pharmaciens que les Inspecteurs généraux du Service de Santé présentent au Directeur Ministre en remplacement de ceux qui manquent ou en

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 10.

(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 107.

supplément, les besoins actuels du service exigeant impérieusement cette mesure ». Il est signé des Inspecteurs généraux du Service de Santé et timbré de Paris (Administration de la Guerre, Bureau des Officiers de Santé) (1).

Noms et Prénoms	Professions et Grades	Résidence	Observations
Elie Bardol	Pharm. de 1re classe	Paris	En remplacement de M. Bézu, attaché au camp de réserve et que le directeur Ministre a envoyé à poste fixe à l'hospice de Bourbonne. M. Bardol a fait toute la dernière guerre il revient de Saint-Domingue.
Pierre Saurel	Pharm. de 2e classe	id.	En remplacement de M. Denant destiné pour le camp de réserve et qui n'a pas pris sa lettre de service. M. Saurel est ancien au service, il revient de St-Domingue.
Jean-Rémi Gâloteau.	Pharm. de 3e classe	id.	En remplacement de M. Coleau destiné pour l'hôp. sédentaire de St-Omer qui n'a pas pris sa lettre de service, revient de Saint-Domingue.
Pierre-Fr. Cellarier.	id.	id.	En remplacement de M. Molhomme destiné pour le camp de Saint-Omer, n'a pas accepté. Revient de Saint-Domingue.

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 10, pièce 2.

Noms et Prénoms	Professions et Grades	Résidence	Observations
Eustache.....	id.	Paris	En remplacement de M. Caverne qui avait été nommé pour le camp de Saint-Omer et qui ne s'est pas rendu à cette destination. A fait toutes les campagnes d'Egypte.
Théodore Lecourt ..	Pharm. de 3e classe	Paris	En remplacement de M. Leboïde, nommé pour le camp de St-Omer, n'a pas accepté cette destination. Est recommandé par le Général Servan.
Jacques-Emmanuel Hippolyte Boutry ..	id.	id.	En remplacement de MM. Mivion, Riva et Danel nommés pour le camp de réserve et qui n'ont pas joint. Ont déjà été présentés en floréal et en thermidor.
Etienne Labrunie ..	id.	id.	
Pierre-Fr. Blot	id.	id.	
Joseph Catrice	id.	Dunkerque	En remplacement de M. Léon nommé pour le camp de Bruges, et qui n'a pas rejoint.
Joachim-Bruno-Barnabé Lavit	id.	Paris	En remplacement de M. Denisse nommé pour l'hôp. sédentaire d'Arras, et qui n'a pas rejoint.
Guillaume Fortin ..	id.	id.	En remplacement de M. Génin qui n'a pas pris sa lettre de service. Catrice, Lavit et Fortin ont déjà été présentée en floréal et en thermidor.

LES CHEFS

Boisard (Jean-François-Augustin) [1].

Né à Cormelle (Calvados), le 17 octobre 1740.

Après un séjour comme aide-major à l'armée du Midi, il est commissionné par le ministre comme apothicaire-major [2] en chef à l'armée des Côtes de Brest, le 1er avril 1793. Il figure avec le titre de pharmacien principal [3] sur un autre état du 23 pluviose, an II (11 février 1794) donnant le personnel à la suite des hôpitaux ambulants de cette armée.

Il figure avec le titre de pharmacien en chef sur les deux documents ci-dessous [4] qui ont trait à sa défense contre ses ennemis :

29 brumaire, an 3e (19 nov. 1794).

Le citoyen **Boisard**, Pharmacien en chef de l'armée des Côtes de Brest envoie copie de la lettre à la commission du Secours public au sujet de la dénonciation faite contre lui.

Cette pièce est classée.

---

(1) Cf **Mercier** : Ouv. cité p. 64. Nous insisterons surtout sur les épisodes de sa vie pendant son passage à l'armée de l'Ouest, pour lesquels nous avons d'ailleurs retrouvé quelques pièces inédites.

(2) D'après le Règlement du 20 juin 1793, « l'apothicaire-major de l'armée est le chef des aides, sous-aides et élèves en pharmacie... ».

(3) D'après le décret du 7 août 1793, il y a en effet dès lors un pharmacien principal de l'armée.

(4) Archives du Val-de-Grâce, carton 31, pièce 4.

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

Rennes, le 29 brumaire,
3e année républicaine.

Le Pharmacien en chef de l'armée des Côtes de Brest,

aux Citoyens Commissaires de la Commission aux Secours publics.

Citoyens,

Le bruit public m'apprend que j'ai été dénoncé à la Commission des Secours publics qui a ordonné au Comité de Surveillance d'administration des hospices militaires de cette commune de recueillir tous les renseignements sur ma gestion et de scruter ma conduite dans tous les détails : jusque-là je m'applaudissais de cette mesure dictée par la Gazette; mes comptes sont en règle, je n'aurai rien à redouter de la calomnie quand elle n'agira pas dans l'ombre.

Je dois vous prévenir, citoyens, que le Comité de Surveillance ne me paraît pas suivre la marche dictée par l'équité. Quand dans ses actions on ne voit que la chose publique, on se fait souvent des ennemis; j'en ai quelques-uns pour cet objet, même dans le Comité, je vous en exposerai le hideux tableau, quand il en sera temps, ... Ceux-ci seuls sont entendus. Depuis huit à dix jours le Comité procède dans le secret; ni Commissaires des Guerres, ni Officiers de Santé sinon des dénonciateurs ne sont convoqués et on ne communique rien, on ne m'instruit de rien et pendant ce temps des soupçons injurieux m'accablent.

C'est contre ces formes illégales que je réclame justice auprès de vous. Il faut entendre le contre et le pour, le dénonciateur et le dénoncé bientôt alors j'aurai confondu la calomnie.

Veuillez donc, citoyens, ordonner au Comité de Surveillance de me communiquer les motifs de la dénonciation faite contre moi et si l'on vous faisait passer les pièces sans le préliminaire indispensable, je vous prierai de réparer cette injustice et de suspendre

votre jugement jusqu'à l'arrivée de mes réponses que je vous enverrai sous le plus bref délai.

L'innocence persécutée réclame justice auprès de vous, citoyens, elle ne le réclamera par en vain.

Pour copie conforme :

BOISARD.

La Commission de Santé répond deux mois après en ces termes :

COMMISSION DE SANTÉ

Séance du 7 pluviose an 3e

N° 10

Paris, le 7 pluviose, an 3e (1) de la République.

La Commission de Santé,

au Citoyen BOISARD, Pharmacien en chef de l'armée des Côtes de Brest, à Rennes.

Depuis longtemps, citoyen, nous sommes privés de renseignements généraux sur le service pharmaceutique de l'armée des Côtes de Brest confié à ta surveillance ; ta dernière, loin de satisfaire à cet objet, ne nous entretien que d'une affaire personnelle, eh quoi, citoyen, tu oublies les grands objets, pour des petites tracasseries privées. Quand on a une grande tâche à remplir, quand on a rien à se reprocher, quand on peut mettre sa conduite au grand jour, comme nous ne doutons point que tu puisses le faire, on ne se détourne point des occupations générales pour s'occuper de quelques petites entraves particulières : vois donc le service dont tu es chargé et mets-nous au courant des mesures que tu prends et des moyens que tu as pour l'assurer.

Signé : VERGEZ, BAYEN, etc.

(1) 26 janvier 1795.

D'après le dossier XR 25 des Archives administratives de la Guerre, Boisard remplace Borde comme pharmacien-chef à l'armée des Côtes de Cherbourg le 14 floréal, an III (3 avril 1795). Il y resta, d'après Balland, jusqu'au 23 vendémiaire, an V (14 octobre 1796), passe ensuite à l'hôpital de Caen comme pharmacien de 1re classe et y reste du 14 octobre 1796 au 11 février 1798.

Pharmacien en chef de l'armée d'Angleterre du 23 pluviose, an VI (11 février 1798) au 5 ventôse, an VII (23 février 1799). Il y revint cependant et, malade du 26 mars 1800, il est remplacé par Bécheret. Il passe ensuite au corps d'observation de la Gironde, au camp de Compiègne, puis à la Grande Armée et meurt à Caen en 1813.

Renou (Joseph-Etienne) (1) :

Ancien aide-apothicaire à l'armée d'Allemagne (1758), Renou est nommé aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 20 septembre 1793. Il est aide-major aux Pénitentes de Nantes au 23 novembre 1793. Il est aide-major principal, pharmacien-chef provisoire à Nantes au 15 floréal, an II (voir état du chapitre précédent). Il est nommé pharmacien-chef à l'armée des Côtes de Brest le 14 floréal, an III (3 avril 1795), en remplacement de Boisard, passé à l'armée des Côtes de Cherbourg (2).

Berteuil (Jean-Nicolas) :

Né le 14 juin 1742 à Vitry-sur-Marne.

Soldat au régiment d'Aunis du 7 juin 1764 au 7 juin 1772, il est pharmacien-élève à l'Hôpital de Sanit-Jean-d'Angély le 1er octobre 1775. Pharmacien sous-aide de la Division de Brest le 2 décembre 1779, il revient à l'Hôpital de Saint-Jean-d'Angély le 6 décembre 1780 comme aide-major; il y reste jusqu'au 24 juin 1786, époque à laquelle il a cessé d'être en fonctions. En 1787, il de-

(1) Cf Mercier : Ouv. cité pp. 34 et 65, et Balland, p. 367.

(2) Archives Administratives de la Guerre, XR 25.

mande à être admis à passer les examens pour être reçu maître à Pontoise [1].

Remis en activité de pharmacien-major à l'armée des Côtes de La Rochelle le 9 mai 1793; il est nommé pharmacien-chef de l'armée de l'Ouest le 1er nivôse, an III (21 décembre 1794).

Licencié sur sa demande le 11 vendémiaire, an IV (3 septembre 1795) et remplacé par Livre [2], il est remis en activité en qualité de pharmacien de 1re classe à l'armée de Mayence le 15 fructidor, an VI. Réformé par mesure générale le 14 floréal, an IX, il est réemployé en même qualité à l'expédition de Brest le 27 pluviose, an X. Réformé par la Marine le 1er vendémiaire, an 13, nous le retrouvons comme pharmacien de 1re classe aux hôpitaux de la 5e Division militaire, d'où il est passé à l'armée d'Allemagne le 20 brumaire, an XIV.

Il est définitivement retraité le 14 septembre 1810.

Livre :

D'après un document relevé aux Archives nationales [3], alors qu'il était pharmacien de 1re classe à l'armée des Côtes de Cherbourg, il remplace Berteuil à l'armée de l'Ouest avec le titre de pharmacien-chef (11 vendémiaire, an IV, 3 septembre 1795).

Mouquet (Alexandre) :

Né à Saint-Lucien (Seine-Inférieure) en 1761. Reçu maître en 1787, il s'installe d'abord dans cette ville. Le 6 novembre 1793, le magasin des drogues de l'armée de l'Ouest est à Brest; il y a beaucoup à faire et Mouquet, alors aide-major à l'armée des Pyrénées-Occidentales, à

---

[1] Pontoise : Archives Mallet.

[2] A. N. AF II (284).

[3] AF II (284).

Toulouse, est proposé pour y être en renfort avec le titre d'aide-major principal.

Il est nommé avant le 28 brumaire, an II (18 novembre 1793), mais y séjourne peu.

On le retrouve pharmacien-chef à l'armée du Nord (19 prairial, an II, 7 juin 1794, mais il est destitué par le Comité de Salut Public le 11 messidor, an III (29 juin 1795), à cause de sa conduite à Toulouse et dans les départements du Midi. Mouquet fournit alors un mémoire justificatif et est réintégré dans son poste à l'armée du Nord le 9 brumaire, an IV (31 octobre 1795).

Mais on trouve que deux pharmaciens-chefs à l'armée du Nord ne sont pas nécessaires : De Lunel est à l'armée du Nord et Mouquet est nommé pharmacien-chef à l'armée de l'Océan (division de l'Ouest). Au 30 messidor, an IV (18 juillet 1796), Mouquet est à Vannes, démissionnaire de ce poste.

Guillemin (Charles-François) (2) :

Nommé pharmacien à l'armée de l'Ouest, le 23 septembre 1793, il est Inspecteur des Poudres et Salpêtres à cette armée du 31 janvier 1794 ou 16 janvier 1796. Pharmacien-chef à l'armée de l'Ouest le 16 janvier 1796, il devient ensuite pharmacien-chef de l'Hôpital du Mans (14 octobre 1796).

Le 21 décembre 1797, il est pharmacien de 1re classe à l'Hôpital de l'Espérance, au Mans (1er nivôse, an VI).

Il est mis à la retraite le 26 janvier 1825.

Blondel (Claude-François) :

Né à Vierzon le 16 septembre 1767, il est apothicaire aide-major, puis pharmacien de 1re classe à l'armée des Côtes du 6 avril 1793 au 30 germinal, an IV (19 avril

(2) Cf Balland, p. 97.

1796). Pharmacien-chef à l'armée de l'Ouest du 19 avril 1796 au 13 brumaire, an V (3 novembre 1796).

Borde (Blaise) [1] :

Pharmacien principal aux Ambulances de l'armée des Côtes de Cherbourg au 19 nivôse, an II (8 janvier 1794). Pharmacien en chef de l'armee des Côtes de Cherbourg à Bayeux. Il est remplacé dans cette fonction par Boisard le 14 floréal, an III (3 avril 1795).

Gasté (Français-René) [2] :

Maître apothicaire reçu en 1777, à Laval, breveté par le Conseil de Santé. Pharmacien-chef à l'armée de l'Ouest et des Côtes de l'Océan.

Hue (Jean-Baptiste) [3] :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest, commissionné par le Commissaire General le 2 frimaire, an II (27 novembre 1793). Aide-major au Seminaire, à Rennes, au 23 novembre 1793. Pharmacien de 2e classe à la meme armée de 1794 au 19 frimaire, an V (9 decembre 1795). Pharmacien de 1re classe à l'Hôpital de Rennes du 19 frimaire, an V au 23 pluviose, an VI (11 février 1798). Pharmacien en chef adjoint de l'armee d'Angleterre (pluviose, an VI à floréal, an VII — février 1798 à avril 1799). Embarqué à Brest pour l'expédition d'Irlande le 6 fructidor, an VI (23 août 1798) sur la fregate *L'Immortalité*; il est fait prisonnier de guerre le 29 vendémiaire, an VII (20 octobre 1798) et rendu à la liberté le 15 nivôse suivant (4 janvier 1799). Pharmacien en chef de l'armée d'Angleterre de floréal, an VII à vendémiaire, an VIII (avril 1799-octobre 1799), il est nommé pharmacien en

---

(1) Balland, p. 95.

(2) A. N. T 95.

(3) Balland, p. 98.

chef à l'Hôpital d'Instruction de Rennes et meurt dans cette ville le 30 novembre 1804.

Bonamy (Louips-Esprit) [1] :

Pharmacien-chef à l'expédition de Brest du 14 brumaire, an IX (5 novembre 1800) au 14 ventôse, an IX (15 mars 1801), passe ensuite comme chef à l'armée de Saint-Domingue.

Flamant (Pierre-Joseph) :

Après avoir été pharmacien en chef à l'armée des Pyrénées-Orientales et à l'armée de l'intérieur, il est nommé pharmacien-chef adjoint à l'armée d'Angleterre le 23 pluviose, an VI et est licencié le 13 fructidor, an VI [2].

Signalons, pour terminer, que d'après Bottet [3] dans l'ordre de bataille du 10 fructidor, an XI (28 août 1803), Parmentier est mentionné comme pharmacien-chef au Grand Etat-Major, qui comprend également Costes comme médecin et Percy comme chirurgien.

LES SUBALTERNES

Acelin :

Pharmacien de 3e classe, employé à l'armée de l'Ouest, ainsi qu'en fait foi l'état du 5 germinal, an III. Il était aux Sables-d'Olonne.

---

(1) Bailland, p. 94.

(2) Au 15 ventôse, an VII (5 février 1799) il y a pour l'armée d'Angleterre et l'expédition de Brest : 1 pharmacien de 1re classe, 3 pharmaciens de 2e classe et 5 pharmaciens de 3e classe.

(3) P. 88.

Aillery (Louis-Julien) :

Né à Nantes (Loire-Inférieure), son père était tonnelier.

Pharmacien élève à la 12e Division de Nantes le 30 germinal, an II; il est pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Brest. Il est employé à l'Hôpital de l'Unité à Nantes le 30 novembre, an II. Confirmé dans ses fonctions le 20 ventôse, an IV, il est licencié le 15 brumaire, an V.

Allaire :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 15 mai 1793.

Elève à l'Hôpital de la Visitation à Rennes au 23 novembre 1793, il figure sur l'état du 23 pluviose, an II, reproduit ci-dessus.

Alleau :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 20 septembre 1793. Il est au 23 novembre 1793 aide-major à l'Ambulance de Lorient, transférée à Pontivy puis à Dinan. Il figure sur l'état du 23 pluviose, an II reproduit ci-dessus.

Alliot (Jacques) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Angleterre du 1er ventôse, an VI au 15 fructidor de cette même année.

Ameerland ou Amesland (René-François) :

Voir plus haut.

Aubry (Jean-Baptiste) :

Né le 15 octobre 1769 à Château-Thierry (Aisne).

Pharmacien sous-aide le 31 mai 1793 à l'armée des Côtes de Cehrbourg à Bayeux.

Il est pharmacien de 2e classe à Mortain le 20 brumaire, an III. Il a alors un congé accordé par le Comité

de Salut Public, le 15 thermidor, an III (1). Puis il est successivement employé avec le même grade à Avranches, puis à Alençon, puis à Laval. L'an VII, il se trouve à l'Hôpital militaire de Rouen. Il est réformé le 26 brumaire, an VIII.

ANQUETIN :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793, puis à La Roche-Sauveur le 23 novembre de la même année.

AUVRAY (Nicolas-François) :

Né à Caen (Calvados), AUVRAY est pharmacien élève à l'armée des Côtes de Cherbourg le 9 pluviose, an II, puis passe pharmacien de 2e classe à Auray le 20 brumaire, an III. Il passe avec le même grade à l'Hôpital de Vire en ventôse, an III. Il est « provisoirement suspendu » en floréal, an III.

BABAIN (Victor-Pierre-Honoré) :

Il est né le 7 septembre 1770 à Avranches (Manche). Son père était chirurgien. Il est tout d'abord employé comme pharmacien élève à l'armée des Côtes de Brest, à l'Hôpital de la Montagne à Rennes le 20 messidor, an II, puis ensuite à l'Hôpital d'Hennebont l'an III. Il est nommé le 7 brumaire, an III, pharmacien de 3e classe à la Commission provisoire de l'armée des Côtes de Brest à Hennebont. On le trouve à Vannes le 12 floréal, an III; il est licencié en pluviose, an V.

BAILLY (Joseph-François) :

Il est né le 27 juin 1779 à Besançon (Doubs). Fils de Jean-Marie et de Anne-Françoise HUMBERT. Veuf le 3 août 1811 de Marie-Elisabeth FLEISCHER (2).

---

(1) A. N. F. 284.

(2) BALLAND, p. 253. Cité dans les Mémoires de DURIAU.

Bailly *débuta* dans la carrière à l'armée des Côtes le 21 brumaire, an XIII, en qualité de sous-aide.

Il passa comme aide à la Grande-Armée le 12 septembre 1806, puis comme pharmacien-major aux armées d'Allemagne le 30 mars 1809.

Pharmacien-major à la 1re Division militaire le 30 décembre 1814, il est licencié le 1er juin 1814, puis repris comme pharmacien aide-major à l'Hôpital de Besançon le 1er décembre de la même année. Nous le retrouvons le 24 février 1823 comme pharmacien-major au Corps d'armée de la Garde et le 30 juin suivant comme pharmacien principal à la suite du Quartier Général de l'Armée. Il est le 30 janvier 1824 versé au dépôt de médicaments de Toulouse en qualité de pharmacien-major, puis il passe à l'Hôpital de Saint-Omer le 20 juillet 1824 et à l'Hôpital de Besançon le 20 juin 1825, cette fois en qualité de pharmacien en chef. Il meurt à Besançon le 15 décembre 1832.

Campagnes :

Ans IV, V, VI, VII, VIII : Armée du Rhin, Helvétie.
An IX : Armée d'Orient.
Ans X, XI, XII : Armée de Saint-Domingue.
Ans XIII, XIV : Armée des Côtes.
1806, 1807, 1809, 1812, 1813, 1814 : Grande Armée.
1823 : Espagne.

Décorations :

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne (18 novembre 1823).

Bachet :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Brest. Employé à l'Hôpital de l'Egalité à Nantes le 15 vendémiaire, an III, puis à Angers le 15 floréal, an III, à Morlaix, le 30 floréal, an IV, à Angers de nouveau le 4 complémentaire, an IV.

Ballot (Jacques-Alexis) :

Né à Trun (Orne).

Pharmacien élève à l'armée des Côtes de Brest, il est à Belle-Isle-en-Mer le 20 messidor, an II. Il est ensuite nommé pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest à Vannes le 3 vendémiaire, an IV, puis la même année à l'Hôpital de l'Egalité à Rennes.

Barbeau :

Pharmacien de 3e classe, employé à l'armée des Côtes de l'Océan. Il se trouve à Boulogne le 9 frimaire, an XII.

Barbois (Marie-Guillaume) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Cherbourg. Confirmé le 15 ventôse, an IV.

Barbot (Jacques) :

Né à Gathemo (Manche).

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest le 3 vendémiaire, an IV.

Barès (ou Barrez) (Jean-Baptiste) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest le 29 frimaire, an III. Il se trouve à Poitiers le 29 pluviose, an III, à Bourgueil le 30 fructidor, an III, à Saint-Florent près Saumur le 6 thermidor, an IV.

Un Barez dont nous ignorons le prénom est pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de l'Océan le 13 vendémiaire, an V. Il doit être licencié ou repartir dans une autre armée.

Baron :

Pharmacien de 3e classe, était employé à la 12e Division militaire à Nantes, à l'Hôpital de la Montagne, le 30 pluviose, an III.

Barré (Antoine) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest le 1er frimaire, an III, il est attaché à l'Hôpital de l'Espérance à La Rochelle le 29 frimaire, an III.

Baschet :

Elève à l'Hôpital de l'Egalité à Nantes au 15 floréal, an II. Il est donné comme étant un élève « exact ».

Bayon :

Pharmacien de 2e classe à l'armée de l'Ouest le 5 fructidor, an III, il passe le 9 août 1806 à la 2e Ambulance de la Grande Armée comme pharmacien de 3e classe. La même année il est à l'Hôpital de Strasbourg.

Basille (René) :

Né en 1767 à Alençon (Orne).

Pharmacien élève à l'armée des Côtes de Cherbourg le 29 frimaire, an II, il est nommé pharmacien de 3e classe le 25 vendémiaire, an IV, à Alençon. Il est ensuite licencié le 1er frimaire, an V. Nous le retrouvons comme pharmacien de 3e classe à l'Hôpital de Marseille le 5 ventôse, an VII, puis il passe à l'armée d'Italie le 1er vendémiaire, an IX.

Béatrix (Louis) :

Né à Villedieu (Manche), Béatrix est tout d'abord pharmacien élève à l'Hôpital militaire de Morlaix le 28 juin 1793 (à l'armée des Côtes de Brest). Le 7 brumaire, an III, il passe à l'Hôpital Bel-Air de la même ville comme pharmacien de 3e classe. Il est blessé, puis nous le retrouvons à Rennes le 5 ventôse, an IV, à Morlaix le 14 frimaire, an IV. Il est démissionnaire l'an V.

Beaupoil (Honoré) :

Né à Chatellerault (Vienne), il est pharmacien élève « commissionné » à la 12e Division et affecté à l'Hôpital

de Niort le 1er pluviose, an II. Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest le 3 fructidor, an II, il est affecté à Niort (Hôpital n° 3) le 29 frimaire, an III.

Bécheret (Jean-Baptiste) :

Le 25 thermidor, an II, alors qu'il était à Paris, après avoir été employé à la suite de l'armée de l'Ouest, il reçoit 450 livres pour appointements (1). Pharmacien de 1re classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI, il figure sur l'état des officiers pour l'armée de Brest le 21 mars 1800. Le 26 mars de la même année, il est embarqué sur *La Créole*, remplaçant le pharmacien-chef Boisard alors malade.

Bellain (François) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest le 30 pluviose, an III, il est employé à l'Hôpital de Paimbœuf. Puis il passe à l'armée du Nord, à Bruxelles, au dépôt des médicaments, le 17 vendémiaire, an III. Il est licencié le 20 venfôse, an V.

Bellocq (Pierre-Alexandre) :

Il est né à Paris. Pharmacien de 3e classe à l'armée des Alpes le 29 ventôse, an II, il est nommé pharmacien de 2e classe et fait fonction de 1re classe à la 8e Division militaire à Marseille, le 25 ventôse, an III. Il est ensuite, comme 2e classe toujours, à l'armée de réserve de deuxième ligne, le 3 messidor, an VIII, à Dijon.

Il est pharmacien de 1re classe le 16 thermidor, an VIII.

Le 15 vendémiaire, an IX, il est désigné pour l'Hôpital d'instruction de Rennes. Le 22 vendémiaire (même année), il est à l'armée de réserve dont le Quartier Général est à Zurich. Il lui est indiqué qu'il doit rester à l'armée des Grisons et est remplacé à l'Hôpital de Rennes le 25 brumaire, an IX. Il est licencié le 14 prairial, an IX.

(1) A. N. F. 15, 9 f°, 51, 7°.

Bellon (Pierre) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Cherbourg en l'an IV. A ce titre il était à Angers. Il y était d'ailleurs comme élève le 2 octobre 1793 et le 30 messidor, an II, faisant alors partie de l'armée des Côtes de Brest.

Benoist (Jean-Louis) :

Né à Laval (Mayenne). Pharmacien élève à la 12e Division militaire à Nantes (Hôpital de la Liberté), il y est donné comme étant « très exact, assidu, instruit, de bonnes mœurs, exerçant depuis 20 ans ».

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Brest le 30 messidor, an II, il est réformé le 2 1frimaire, an X.

Bentier (Eleugard) :

Pharmacien élève, confirmé les 14 et 30 nivôse, an II. Il est affecté aux hôpitaux ambulants de l'armée des Côtes de Brest.

Benoist (Henry-Louis) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes. Licencié le 3 fructidor, an V.

Benoist (Jean-Henry) :

Né à Mortain (Manche). Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes en l'an III.

Bérard (Esprit-Pierre-Charles) :

Né à Rebais (Seine-et-Marne). Elève apothicaire employé aux hôpitaux de l'armée des Antilles en juillet 1793. Nommé pour être employé à l'expédition des Indes occidentales comme pharmacien de 3e classe, il est licencié le 13 fructidor, an IV, étant attaché à l'armée de l'Océan, division de l'Ouest. Il était employé à l'Hôpital de Carthaix.

BERGEM :

Pharmacien élève à l'armée de l'Ouest le 20 ventôse, an II.

BERGETTE (Paul-Simon) :

Né à Angers (Maine-et-Loire). Pharmacien élève à l'armée de l'Ouest le 2 0ventôse, an II. Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Brest, à Angers, le 30 messidor, an II. Renvoyé en ventôse, an III.

BERLAND (Ferdinand-Joseph-Xavier) :

Pharmacien en chef de l'Hôpital Saint-Fiacre près Morlaix, le 9 janvier 1793.

BERNARD (François) aîné :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de l'Océan en l'an III.

BERNARD (Pierre-Joseph) :

Né le 21 avril 1767, à Vincelles (Jura). BERNARD est employé comme pharmacien sous-aide aux hôpitaux ambulants sédentaires du camp de Meaux, le 11 septembre 1792. Il est confirmé dans ses fonctions au mois d'octobre suivant. Nommé à l'armée de Meaux, il est à l'Hopital Sainte-Marie, au camp sous Meaux, en mars 1793. Le 10 juillet 1793, il est nommé pharmacien sous-aide à l'Hôpital Sainte-Marie à Saint-Denis, faisant partie de l'armée de l'Intérieur. Il passe ensuite au camp sous Péronne comme pharmacien de 1re classe, le 19 nivôse, an II.

Nous le retrouvons comme pharmacien de 2e classe à l'Hôpital de Franciade, le 30 prairial, an IV. Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Angleterre le 1er ventôse, an VI, il passe avec le même grade à l'armée de Mayence le 15 fructidor, an VI, puis à l'armée d'Helvétie en l'an VII, enfin à l'armée du Rhin le 8 germinal, an VIII.

Il est licencié le 14 floréal, an IX.

BERNIER (François-Ambroise) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest, le 11 brumaire, an IV (il était à Saumur le 17 frimaire, an IV). Il passe à l'armée des Côtes de l'Océan (à Luçon), le 6 thermidor, an IV. Le 13 vendémiaire, an V, il est aux Sables-d'Olonne et le 23 à l'Hôpital de l'Ile de Ré. Le 3 messidor, an VIII, il est à l'Hôpital de Vannes. Il est réformé le 14 nivôse, an IX.

BERNON (Jean) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Océan en l'an IV (à Hennebont).

BERTAUD (Ferdinand-Joseph-Xavier) :

Né le 23 juin 1752 à Arras (Pas-de-Calais).

Employé en Amérique depuis le 1er mars 1780 jusqu'au 25 juillet 1783; il rentre en France à cette époque. Il est nommé alors aide-major de l'Hôpital du Folguet, puis à Morlaix. Apothicaire aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 14 juillet 1793, il est à l'Hôpital Saint-Fiacre de Morlaix le 20 messidor, an II, puis à celui des Ursules. Il est nommé pharmacien de 1re classe le 7 brumaire, an III, à Morlaix. Une lettre de FERRIÈRE, médecin-chef de Port-Brieuc (Saint-Brieuc) et de BERTEAU, pharmacien-chef de ce même hôpital, existe aux archives du Val-de-Grâce (17 pluviose, an VIII).

Nous le retrouvons le 14 prairial, an IX, comme pharmacien de 2e classe. Il est employé à l'Hôpital de Lille, le 14 prairial, an XI. Il est de nouveau nommé pharmacien de 1re classe à l'armée des Côtes, puis il est commissionné à l'armée expéditionnaire du camp de Montreuil, le 11 pluviose, an XII. Il meurt le 27 pluviose, an XII.

BERTRAND (Ferdinand) :

Pharmacien de 2e classe, commissionné. Etait employé à la 13e Division, à l'Hôpital de Morlaix. Pharmacien de 1re classe à l'Hôpital de Morlaix en l'an IX.

BERTRAND (François-Joseph-Louis-Xavier) :

Pharmacien de 1re classe, utilisé à l'armée des Côtes en l'an IV.

BERTRAND (Pierre-Joseph) :

Pharmacien de 2e classe, employé à l'armée des Côtes à Saint-Brieuc le 7 vendémiaire, an VII, puis à l'armée du Rhin le 19 vendémiaire, an VIII.

BESNON (Pierre-François-Aimé) :

Né le 11 mai 1777, à Villedieu (Manche), il est pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Océan et employé à l'Hôpital d'Hennebont en germinal, an IV. Licencié le 30 fructidor, an V.

BESSERVE (Emmanuel-Frédéric) :

Pharmacien sous-aide, employé à l'Hôpital militaire Saint-Euverte, à Orléans, le 31 mai 1793.

Pharmacien de 1re classe à l'armée de l'Ouest, employé à ce titre à l'Hôpital d'Angers.

Arrêté en l'an III.

BEUTIER :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 15 octobre 1793, se trouve à l'Hôpital des Ursulles (?) à Nantes, au 23 novembre 1793.

BÉZU : (voir plus haut).

BIENVENU (Joseph) :

Né à Pouzanges (Vendée). A été employé deux ans à l'Hôpital de Nantes. Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest (à Luçon), le 29 frimaire, an III.

BIANQUIN (Jacques-Marie) :

Né à Sècherouvre près Mortagne (Orne).

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest, il se trouve à Marmoutiers le 1er brumaire, an III; à Beaumont-les-Tours le 2 complémentaire, an III. Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de l'Océan, il est à ce titre à Saint-Florent près Saumur le 6 thermidor, an IV, à Niort le 13 vendémiaire, an V, et de nouveau à Saint-Florent le 23 vendémiaire, an V.

Bigeon (Charles) :

Né à La Montagne-du-Bon-Air.

Pharmacien de 3e classe à la 16e Division militaire, à Arras, le 15 messidor, an II. Il est versé à l'armée du Nord (Division de l'Intérieur), le 25 floréal, an III. Disponible le 30 prairial, an III, il passe comme pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Cherbourg le 15 ventôse, an IV. Il se trouve à Caen le 25 prairial, an IV. Il est nommé pharmacien de 2e classe et passe à ce titre à l'armée de l'Océan le 3 messidor, an IV.

Billard :

Elève à l'Hôpital des Ursulles (?) de Nantes au 23 novembre 1793.

Binet (Pierre-Louis) :

Né à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Employé depuis le 25 frimaire dans les hôpitaux militaires de Rennes et de Port-Solidor comme pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Brest. Pharmacien élève à l'armée des Côtes de Brest, il est employé aux Sans-Culottes, à Port-Solidor, le 20 messidor, an II. Pharmacien de 3e classe le 17 brumaire, an III, il est à l'Hôpital de la Fraternité, à Port-Solidor, le 12 floréal, an III. Il est à l'armée de l'Ouest en l'an IV.

Bire (Jean-Baptiste) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de l'Océan

en l'an IV. Il est à Fontenay-le-Peuple le 6 thermidor, an IV.

Blanchard (François-Jean) :

Né à Fontenay-le-Peuple (Vendée).

Pharmacien élève à l'armée de l'Ouest le 20 ventôse, an II, il se trouve à La Rochelle le 30 prairial de la même année.

Il est nommé pharmacien de 3e classe le 5 fructidor, an III.

Nous le retrouvons à l'Hôpital de l'Ile de Ré le 23 vendémiaire, an V, et à l'Hopital « permanent » de l'Ile de Ré le 14 ventôse, an IX.

Il est licencié le 14 prairial, an IX.

Bliaut (Jean-Thomas-Louis) :

Ne à Mehon (Manche), Bliaut fut d'abord pharmacien élève à l'Hôpital de Niort, le 21 mai 1793. Il est nommé pharmacien sous-aide commissionné le 1er ventôse, an II et reste au même hôpital.

Il passe avec le même grade à l'armée de l'Ouest le 20 ventôse, an II. Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie le 29 messidor, an III, il est réformé le 25 messidor, an IV.

Blain :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest, à Paimbœuf, le 15 vendémiaire, an III.

Blin (Nicolas-Alexandre) :

Né le 13 juillet 1777, à Caen, Blin était pharmacien élève à la 12e Division à Nantes le 30 germinal, an II.

Blondel :

Pharmacien aide-major à l'armée des Côtes de Brest

le 1er avril 1793, il est à l'Hôpital d'Ancenis le 23 novembre 1793.

Boisleau :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest en l'an III (aux Sables-d'Olonne).

Boisvard (ou Boillard) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Angleterre en l'an VII (à Morlaix).

Boissuet (Jean-Baptiste) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest en l'an III.

Bollet (Joseph-Denis) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de Brest en l'an III, se trouve à Fontenay-le-Peuple en avril 1793, à Belle-Isle le 29 thermidor, an III.

Bolot (Henry) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes de l'Océan le 30 fructidor, an IV (Hôpital de la Fraternité à Vannes). Il passe à l'armée d'Italie le 23 frimaire, an VII.

Bomberault (François-Toussaint) :

Né à Orléans (Loiret) le 1er novembre 1768. Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest le 5 fructidor, an III.

Boullet :

Aide-major à l'Hôpital militaire de Saint-Jean-d'Angély au 4 avril 1789. Auparavant à Rennes (1). Toujours dans le même hôpital, puis il passe à Fontenay-le-Peuple (8 juillet 1793) (2). Voir Léaud.

---

(1) Archives Administratives de la Guerre, C 198 bis.

(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 26.

Brillard :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 26 septembre 1793.

Caignon :

Sous-aide à l'Hôpital de Saint-Servan au 23 novembre 1793.

Carbon (Laurent) : (Voir ci-dessus).

Césard :

Sous-aide à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793.

Sous-aide à l'Hôpital de la Visitation, à Nantes, au 23 novembre 1793.

Chevrel (Philbert) ou Cheverel :

Elève à l'armée des Côtes de Brest, à partir du 1er avril 1793.

Signalé le 15 floréal, an II (4 mai 1794, comme sous-aide « exact, intelligent », commissionné à l'Hôpital de l'Egalité, à Nantes. Libéré le 11 brumaire, an IV (1).

Copin :

Elève à l'Hôpital de la Visitation à Rennes au 23 novembre 1793.

Courin (?) :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 22 brumaire, an II (12 novembre 1793).

Coullon :

Pharmacien à l'Hôpital militaire de Marmoutiers près

(1) A. N. : AF II 284, et Archives du Val-de-Grâce (Carton armée des Côtes).

de Tour. Il demande une place plus stable (Dossier du 26 octobre 1793) (1).

DAVILORE (Jean-Claude) :

Né à Grenoble (Isère), il était à l'armée d'Italie et passe à celle d'Angleterre comme pharmacien de 1re classe le 6 nivôse, an VI. Dans la suite il est attaché à la suite de l'expédition maritime de Toulon, le 15 fructidor, an VI.

DAVID (Louis) :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er septembre 1793.

Elève à l'Hôpital Saint-Clément, à Nantes, au 23 novembre 1793.

DELSART :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 16 septembre 1793.

DEMAREST :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er septembre 1793.

Elève à l'Hôpital de la Visitation, à Nantes, au 23 novembre 1793.

Un autre DESMAREST est alors aide-major à La Roche-Sauveur. C'est sans doute lui a été nommé aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 1re avril 1793.

DÉSIR (Jean-Pierre) :

Apothicaire sous-aide-major à l'armée d'Italie en juin 1793, il est pharmacien de 1re classe le 23 messidor, an III (il a 23 ans) ; il passe à l'armée d'Angleterre le 6 nivôse, an VI. Il est affecté ensuite comme pharmacien de 1re classe à l'expédition de Toulon, le 3 prairial, an VI.

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (13).

Dourdilly (Mathieu) :

Né le 10 juillet 1779, à Langeac (Loire). Fils de Jacques Dourdilly, chirurgien, et de Elisabeth Reboul. Il est pharmacien sous-aide à l'armée des Côtes de l'Océan le 23 germinal, an XIII, puis pharmacien aide-major à la Grande-Armée le 15 juin 1807.

Douard (Charles-René) :

Pharmacien de 3e classe à l'Hôpital militaire de Bourguueil. Il est libéré le 29 floréal, an III (1).

Dubuc :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 13 juillet 1793. Il est à l'Hôpital de la Visitation, à Rennes, au 23 novembre 1793.

Duru :

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI. Donné comme « ivrogne ».

Duval (Eon) :

Elève à l'armée de Brest, commissionné le 9 octobre 1793. Y est encore le 3 frimaire, an II. Un Duval est élève à l'Hôpital des Ursulles (?) de Nantes au 23 novembre 1793; un autre est alors sous-aide à l'Hôpital d'Ancenis. C'est sans doute lui qui est commissionné sous-aide le 20 septembre 1793.

Eustache (Raymond-Henri) :

Originaire de Béziers, il passe d'abord à l'armée des Pyrénées-Orientales, prend part à l'expédition d'Egypte et est affecté le 17 vendémiaire, an XIII comme pharma-

(1) A. N. AF II 284. Voir aussi Val-de-Grâce, carton 13. Lettre de la Commission des Secours publics au Conseil de Santé (6 messidor, an III).

cien de 3e classe à l'armée des Côtes. Il est nommé pharmacien de 2e classe à la Grande Armée.

FAUCON :

Aide-major à Saint-Servan au 23 novembre 1793.

FAUCONNIER :

Pharmacien de 2e classe à l'armée des Côtes de Brest. D'après un document du 27 fructidor, an II, et comme suite au décret du 26 thermidor, an II, il doit recevoir alors 300 livres pour ses appointements de fructidor et 60 livres pour frais de route (Caen-Rennes). Il est alors à Paris (1) le 15 juin 1807 et est licencié sur plaintes le 22 avril 1811.

FERRIER :

Un certain FERRIER, dont le prénom nous est inconnu, demande une place parmi le personnel des hospices civils de Paris. Il demeure alors 61, rue du Faubourg-Montmartre. Il servit comme pharmacien de 3e classe, puis de 2e, enfin de 1re classe aux armées de l'Ouest, de la Moselle, d'Angleterre, de Mayence et du Rhin et a été réformé en brumaire, an X (2).

FÉRON :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 10 septembre 1791. Elève à l'Hôpital des Pénitentes de Nantes au 23 novembre 1793.

FLEURY :

Pharmacien aide-major principal envoyé par BOISARD à Nantes avant le 30 messidor, an II (3).

---

(1) A. N. F 4 1969 et F 13 9, f° 69 bis r°.

(2) A. N. F 15 11, 1917.

(3) Archives du Val-de-Grâce, carton de l'armée des Côtes de Brest.

Foucher ou Fouché (François-Charles) :

Elève à l'Hôpital de Caen, il fait partie de l'armée des Côtes de Cherbourg au 19 nivôse, an II. Puis il est pharmacien de 3e classe à l'armée de la Moselle. Il reçut alors 195 livres pour frais de route de Caen à Paris, puis de Paris à Metz (7 thermidor, an II) (1). Le Comité de Salut Public lui accorde trois décades de permission pour aller à Caen « vacquer à des affaires urgentes qui exigent sa présence » (17 frimaire, an III) (2). En nivôse, an III, il obtient enfin son changement pour l'armée des Côtes de Cherbourg où il est toujours pharmacien de 3e classe (3).

Fouré :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 7 septembre 1793.

Elève à l'Hôpital de la Visitation, à Nantes, au 23 novembre 1793.

Gadolet :

Sous-aide à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793.

Sous-aide à l'Hôpital Saint-Clément, à Nantes, au 23 novembre 1793.

Gamas (Amant-Eléonor) :

Lors de son immatriculation à Paris, le 12 octobre 1810 (4), il se donne comme né à Granville, élève de 3e classe à l'Hôpital militaire de Valognes, de 1793 à l'an V. Il a été, de plus, 6 ans pharmacien-chef de l'Hôpital militaire de Pointe-à-Pitre.

Gimard :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793.

---

(1) A. N. F 15 9, f° 49 r°.

(2) Ibid. AF II, 284.

(3) Archives Administratives de la Guerre XR 25.

(4) Faculté de Pharmacie de Paris, registre 25, folio 37 V°.

GODAR :

Elève à l'Hôpital de Saint-Servan au 23 novembre 1793.

GOUPIL :

Sous-aide à Morlaix. Il demande à garder sa place, le 25 septembre 1793 (1). Sous-aide à l'armée des Antilles, à Landerneau, il est destitué peu avant le 23 novembre 1793.

GRILLE (Romain-François) (2) :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 4 octobre 1793, il est nommé par le Commissaire Général pour cette armée. Aide-major au Séminaire de Nantes au 23 novembre 1793. Libéré le 29 floréal, an III (18 mai 1795) (3), pour fabriquer de la faïence, opération « utile aux arts et au commerce ». Il passera plus tard à l'armée d'Italie, puis à Saint-Domingue où il meurt le 17 septembre 1802.

GRIMAULT :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793. Elève à l'hôpital des Ursulles (?) à Nantes au 23 novembre 1793.

GROS (Claude) :

Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI.

Prisonnier sur *La Bellone* (21 vendémiaire, an VII).

GUÉRIN :

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI.

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (13).

(2) BALLAND, loc. cité p. 130.

(3) A. N. AF II, 281.

Demande à être licencié (dossier du 10 pluviose, an VII).

HÉNOCQUE :

Elève à l'Hôpital de Saint-Servan au 23 novembre 1793.

HÉRAULT :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 6 avril 1793.

Elève à l'Hôpital Saint-Clément, à Nantes, au 23 novembre 1793. A la même date, un HÉRAULT est donné comme étant élève à l'Hôpital d'Hennebont et un Joseph HÉRAULT avait été nommé élève à l'armée des Côtes de Brest le 1er octobre 1793.

HERTZ :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er octobre 1793.

JAMIN :

Apothicaire à l'Hôpital militaire de Fontenay-le-Peuple (Comte) au 10 juin 1793.

JOLLEAUD :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 9 mai 1793. Aide-major à l'Hôpital des Irlandais, à Nantes, au 23 novembre 1793.

JON :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 6 avril 1793, il est à l'Hôpital d'Hennebont au 23 novembre de la même année.

Toujours aide-major à l'armée des Côtes de Brest au 3 frimaire, an II, il est ensuite pharmacien-chef à l'Hôpital militaire d'Hennebont. Etant à ce poste, il est traduit devant un tribunal militaire et destitué le 1er novembre 1794 par le Comité de Salut Public (1). Il est néan-

(1) A. N. AF II, 284.

moins pharmacien de 1re classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI.

LAFARGUE :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 26 septembre 1793. Elève à l'Hôpital de la Visitation, à Nantes, au 23 novembre 1793.

LAIGNON :

Apothicaire à l'Hôpital militaire de Saint-Servan. Envoi de son certificat de civisme le 18 octobre 1793. (Dossier du 5 novembre 1793) (1).

LALEAU (Pierre) :

Venant de l'armée des Alpes, il est pharmacien de 3e classe à l'armée d'Angleterre (20 pluviose, an VI) et passe à Toulon le 12 fructidor, an VI.

LANGLOIS :

Apothicaire à l'Hôpital ambulant de l'armée des Côtes de Brest. Il a été proposé par le Comité de Santé établi à Cherbourg pour passer à l'Hôpital de Bayeux. Aucune réponse n'a été donnée. Elle est demandée de suite (2) (5 frimaire, an II).

LÉAUD :

Elève à l'Hôpital militaire de Saint-Jean-d'Angély, armée des Côtes de la Rochelle (8 juillet 1793). Il y remplace BOULLET et mérite des éloges et une commission d'apothicaire sous-aide-major (3).

LE CHEVALLIER :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793,

---

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (13).

(2) Ibid. Carton 8.

(3) Ibid. Carton 26.

puis à l'Hôpital militaire de Quimper au 23 novembre même année.

Lefour :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er avril 1793, puis à l'Hôpital du Séminaire de Nantes au 23 novembre suivant.

Le François (Augustin ou Joseph-Augustin) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Angleterre 2e expédition de Brest) en fructidor, an VI.

Porté le 21 mars 1800 sur l'état des officiers de l'armée de Brest.

Embarqué sur *Le Formidable* comme pharmacien de 3e classe le 26 mars 1800 (1).

Le Jouteux :

Sous-aide à l'armée des Côtes de Brest le 19 septembre 1793, puis à l'Hôpital des Irlandais, à Nantes, au 23 novembre suivant.

Lemmerle :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er novembre 1793, puis à l'Hôpital du Séminaire de Nantes au 23 novembre suivant.

Le Neveu :

Apothicaire sous-aide à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée des Côtes de Cherbourg au 17 août 1793. il demande alors à passer aide-major (2).

Un Le Neveu (Jean-François) est pharmacien de 1re classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI.

Le Ro(:

Le Roi :

---

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 10.

(2) Ibid. Carton 8 (13).

LESEUR :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 27 octobre 1793, puis à l'Hôpital des Ursulles (?), à Nantes, au 23 novembre suivant. Il meurt à cette époque.

LEVEEL :

Elève à l'armée des Côtes de Brest en septembre 1793, puis à l'Hôpital de la Visitation, à Nantes, au 23 novembre suivant.

L'HOSTE :

Pharmacien de 3e classe à l'Hôpital de l'Espérance au Mans au 1er nivose, an VI. Il appartient à l'armée des Côtes de Cherbourg.

LIBERGE (François-Xavier) :

Pharmacien de 1re classe à l'armée de l'Ouest le 26 nivose, an III (1).

LIMARE (Augustin-Florentin) :

Il produit des attestations d'emploi à l'armée de l'Ouest quand il se présente à la maîtrise de Pontoise en brumaire, an X (2).

LOISEAU :

Apothicaire à l'Hôpital militaire de Fontenay-le-Peuple au 1er juillet 1793.

LOYER :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 10 septembre 1793, puis à l'Hôpital des Pénitentes de Nantes au 23 novembre suivant.

MARTIN (Michel) :

Pharmacien de 3e classe à l'expédition de Brest (3 ther-

---

(1) Archives Administratives de la Guerre, XR 25.

(2) Pontoise, Archives MALLET.

midor, an VI) et à l'armée d'Angleterre. Il est fait prisonnier sur *La Bellone*.

Il est donné comme « ivrogne ».

Un MARTIN est chargé provisoirement du service de l'Hospice militaire de l'Egalité, à Rennes, au 23 frimaire, an III (13 décembre 1794).

MAZINC (Jean) :

Pharmacien de 1re classe à l'armée d'Angleterre. Prisonnier sur *La Loire* (27 vendémiaire, an VII).

MELEY ou MESSLEY :

Sous-aide à l'armée de Brest du 1er avril 1793 au 3 frimaire, an II.

Sous-aide à l'Hôpital d'Hennebont au 23 novembre 1793, il passe aide-major à l'Hôpital du Panthéon, à Nantes, au 15 floréal, an II.

Pharmacien de 1re classe dans cette formation au 19 brumaire, an III.

MELTGES ou METGES (Louis) (1) :

Pharmacien de 1re classe à l'armée de l'Ouest. Libéré le 11 brumaire, an IV.

MENANT (Jacques) :

Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Angleterre. Prisonnier sur *La Bellone* (21 vendémiaire, an VII).

MILLET (Isidore) :

Elève à l'Hôpital d'Alençon au 19 nivôse, an II (Armée des Côtes de Cherbourg). Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI (2e expédition de Brest). Il figure encore le 21 mars 1800 sur un état des officiers de l'armée de Brest (2).

---

(1) V. R. MERCIER, ouv. cité p. 277.

(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 10.

Moisset :

Elève à l'armée des Côtes de Brest en août 1793, non commissionné, puis à l'Hôpital d'Ancenis au 23 novembre 1793.

Morel :

Sous-aide à l'armée des Côtes de Brest le 26 septembre 1793. Au 23 novembre de la même année, il est aide-major d'une ambulance projetée à Saint-Malo depuis trois mois.

Mougeat :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest au 3 frimaire an II.

Dans une lettre du 27 juin 1793 (1), il demande une place à Quimper. Aide-major à l'Hôpital militaire de cette ville au 23 novembre 1793, il était pharmacien-chef dans cet hôpital au 31 décembre 1794, et il écrit alors au Conseil de Santé (2).

Musculus :

Elève instruit à l'Hôpital du Panthéon, à Nantes, au 15 floréal, an II (armée des Côtes de Brest).

Mousnier :

Apothicaire à l'Hôpital de Fontenay-le-Peuple au 1er juillet 1793.

Pelletier :

Commissionné par le Ministre comme aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 20 septembre 1793. Aide-major à l'Hôpital de l'Unité, à Nantes, le 15 floréal, an II (4 mai 1794). Pharmacien de 1re classe et chef de cet hôpital le 9 novembre 1794.

---

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (13).

(2) Ibid. Carton armée des Côtes.

PERRIN (A.) :

Pharmacien de 3e classe, prisonnier sur le *Hoche* (21 vendémiaire, an VII).

PETEL :

Sous-aide aux Ursules, à Morlaix, au 23 septembre 1793.

PICARD (Pierre-Edouard) :

Nous pensons intéressant de reproduire le passage de la thèse de notre confrère LOGEAIS, qui montre l'attachement de cet élève en pharmacie a sa Normandie natale :

« ...Né à Cheux, commune de Granville (Calvados). 15 mois de pharmacie chez LE BOIGNE, pharmacien à Rouen, 7 mois dans la Vendée, dans le 2e bataillon de la Garde Nationale de Rouen. Demandé par BRIZOUX, pharmacien-chef de l'Hôpital de Caen, au Conseil de Santé, pour être employé officiellement comme pharmacien à l'armée, demande signalant ses mérites et sa situation difficile, 25 pluviose, an 3. Proposé par le Conseil de Santé, en réponse à la demande de BRIZOUX, comme pharmacien de 3e classe pour l'armée d'Italie, 22 ventôse, an 3.

Le 19 frimaire, an 4, PICARD écrit au Conseil de Santé pour lui faire savoir que, depuis 9 mois qu'il est nommé pharmacien de 3e *classe*, il a été hospitalisé 2 mois à Lyon en rejoignant son poste (du 22 floréal au 11 messidor), puis à l'Hôpital n° 2 d'Aix, du 1er fructidor au 1er brumaire, an 4.

Il demande son changement d'armée et son affectation à l'armée des Côtes de Cherbourg (son pays natal).

Le 3 nivôse, an 4, le Conseil de Santé refuse sa demande en raison qu'on ne peut grever le budget des frais de déplacement nécessaires, et que, si l'air d'Aix lui est néfaste, on lui conseille de s'adresser aux Officiers de Santé en chef qui lui donneront une place dans un autre hôpital de l'armée ou de demander son licenciement.

POPELIN :

Pharmacien-chef de l'Hospice des Sans-Culottes, à

Rennes. Il reçoit en l'an III une indemnité de 400 livres « pour lui tenir lieu d'appointements pendant trois décades du mois de fructidor qu'il a obtenu un congé... » (1).

Posselius :

Aide-major chef à l'Hôpital des Sans-Culottes à Rennes au 18 juillet 1794. Il reçoit 400 livres le 28 octobre 1794 (2). Encore dans cet hôpital le 14 décembre 1794, il réclamera plus tard pour avoir été licencié par le Comte de Cessac, alors qu'il était affecté au dépôt de médicaments de Rennes (3). Il avait été élève à l'armée des Côtes de Brest le 1er septembre 1793.

Pouble (Alexandre) :

Affecté d'abord à l'armée des Pyrénées-Occidentales, puis à celle des Pyrénées-Orientales, il passe comme pharmacien de 2e classe à l'armée d'Angleterre le 6 nivose, an VI, et il sera plus tard affecté à l'armée d'Orient, puis à celle du Hanovre, et meurt le 7 thermidor, an XII.

Prévost (Jean-Louis) :

Venant de l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il avait été affecté le 2 floréal, an III, il passe à l'armée d'Italie (4).

Prévoteau :

Elève à l'Hôpital de la Visitation, à Nantes, au 23 novembre 1793.

Ramard (Antoine-Georges) :

Nommé le 1er avril 1793 élève à l'armée de Brest. Y est le 3 frimaire, an II. D'après un document du 26 thermidor, an II, il lui reste dû jusqu'au 20 floréal, sur ses

(1) A. N. F 4 1969 (7e feuille du 29 brumaire, an III).
(2) A. N. AF II, 284.
(3) Archives du Val-de-Grâce, carton 10.
(4) Voir Balland, p. 139, et la Thèse de Logeais.

appointements d'élève, la somme de 438 livres, 6 sols, 8 deniers (2).

RICHARD (François) :

Pharmacien de 3e classe à l'armée de l'Ouest. Libéré (11 brumaire, an IV) (3). Un RICHARD est élève à l'Hôpital d'Ancenis au 23 novembre 1793.

ROBERT :

Élève à l'armée des Côtes de Brest le 26 septembre 1793, puis à l'Hôpital de la Visitation, a Nantes, au 25 novembre 1793.

Le 15 floréal, il est à l'Hôpital des Sans-Culottes, à Nantes. Il est donné comme « assidu, social et bon patriote ».

ROGUIN (Alexandre) :

Né à Amiens le 28 décembre 1771, ou son père était chef de bureau. Il est nommé élève apothicaire à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée des Côtes le 1er avril 1793, par BLANCHARD, adjoint au Ministre de la Guerre. Il est élève aux Pénitentes de Nantes au 23 novembre 1793.

Sous-aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 15 pluviose, an II, il passe quelque temps à l'armée des Pyrénées-Occidentales comme apothicaire de 2e classe, puis il revient à l'armée de l'Ouest à la suite d'une des divisions de l'armée des Pyrénées (4e complémentaire, an III). Il passera ensuite à l'armée du Nord, à l'Hôpital de Lille, au Val-de-Grâce, à l'armée d'Orient, etc.

ROYER (Jean-François) :

Né à Paris, le 16 janvier 1771. Apothicaire et « agent national » à Seaulieu (Côte-d'Or) en 1793. Le futur pharmacien en chef de l'armée d'Orient et de l'expédition de

(2) A. N. F 15, 9 f°, 51 V°.

(3) Ibid. AF II, 284.

Syrie, qui sera longuement étudié à ce titre par l'un de nos confrères, fait ses premières années à l'armée des Côtes, où il est nommé apothicaire de 3e classe le 31 juillet 1793. Il est nommé à la 2e classe le 23 mars 1795 et part pour Toulon en 1798 avec la 1re classe et le titre de pharmacien en chef de l'armée d'Orient.

RUELLE :

Pharmacien de 3e classe à l'Ambulance de l'armée de l'Ouest, le 27 prairial, an III. Alors qu'il se trouve à Paris, il reçoit 874 livres 13 sols, 4 deniers pour appointements (1). Il s'agit sans doute de Charles-Augustin RUELLE, natif de Soissons, qui en se présentant à la maîtrise de Pontoise, en floréal, an VI, donne comme référence un stage à Paris, puis dans les hôpitaux de la République (2).

SAURET (Pierre) :

Né le 21 juillet 1776 à Montflanquin (Lot-et-Garonne). Après un séjour à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'armée d'Italie, à Saint-Domingue, il passe comme pharmacien de 2e classe à l'armée des Côtes le 17 vendémiaire, an XIII. Il passe ensuite comme major à la Grande Armée et il repartira en 1830 pour l'expédition d'Afrique.

SAXE (Joseph-Marie) :

Né le 2 juin 1779, à Annecy (Mont-Blanc).

Employé à l'armée des Alpes, il est pharmacien de 3e classe en fructidor, an II. Il est commissionné pour la même armée par le Comité de Salut Public en l'an III. Passé à l'armée d'Italie le 25 fructidor, an IV, il est à l'Hôpital militaire de Chambéry le 22 frimaire, an VI. Repris par l'armée française cantonnée dans le pays de Veaux, le 11 pluviose, an VI. Il passe à l'armée d'Angleterre le 17 ventôse, an VI. Nous le retrouvons à l'Hôpital

(1) A. N. AF 15 II, p. 608.

(2) Pontoise, Archives MALLET.

de Vannes le 1er fructidor, an VI, à l'Hôpital militaire d'instruction de Toulon le 24 ventose, an VIII, à l'Hôpital du Val-de-Grâce en vendémiaire, an IX. Il est à l'Hôpital de Grenoble le 5 pluviose, an X. Nommé pour l'expédition de Saint-Domingue le 14 ventose, an X. Réformé par refus de s'y rendre le 3 novembre, an X. Pharmacien de 3e classe de l'armée de Batavie, le 14 germinal, an XI. A l'armée du Hanovre employé aux hôpitaux d'Hanovre, Osnabruck, Lelu et Nieubourg. Parti en pays d'Hanovre avec le premier corps le 21 fructidor, an III, il est chargé en chef du service de l'ambulance de la division de cavalerie. Attaché au quartier général du 1er corps à Munich, le 4 brumaire, An XIV, il est ensuite chargé du service de l'Hôpital de Salzbourg le 12 brumaire, an XIV. Parti rejoindre le 1er corps le 22 janvier 1806. Employé aux hôpitaux de Creilsheim et Nuremberg. Passé au quartier général de la Grande Armée en Octobre 1806. Chargé du service de l'hôpital établi à Cuera, il est ensuite à Francfort sur l'Oder, puis attaché à l'hôpital de Posen. Affecté au quartier général à Berlin, au corps de réserve de cavalerie, chargé de l'ambulance de la troisième division de Cuirassiers jusqu'au 9 février 1808, où il fut attaché au 4e gouvernement de la Grande Armée à Berlin. Il est ensuite à l'Hôpital militaire de Fulde le 27 février 1808. Il est nommé pharmacien Major le 12 janvier 1809. Il est tout d'abord chargé du service de l'hôpital de Hanau, puis il passe à l'armée d'Espagne comme pharmacien Major le 9 août 1810. Il est ensuite à l'Hôpital royal de Salamanque. Il est licencié le 1er juin 1814, rappelé le 15 avril 1815, et licencié définitivement en Août 1815.

Serres (Jean) :

Pharmacien de 3e classe à l'aile gauche de l'armée d'Angleterre. Il fut fait prisonnier sur la frégate *La Bellone*. (Lettre de Hue du 21 frimaire, an VII).

Sucht :

Pharmacien de 2e classe à l'Hôpital militaire de Blois

(armée de l'Ouest). Il fut destitué par l'arrêté du Comité de Salut Public du 18 messidor, an II [1].

THIERRY (Jacques-Pierre-François DESCOURS) :

La vie de cet apothicaire, né à Caen en 1747, a été fort bien étudiée par notre confrère R. LÉPICE [2]. Rappelons simplement qu'il fut nommé pharmacien aux armées de la Vendée et qu'il revint chez lui, à Caen, après le 9 thermidor.

THOMAS (Jean) :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 20 septembre 1793, puis à l'Hôpital des Irlandais, à Nantes, au 15 floréal, an II, où il est donné comme « élève exact dans son service, d'un bon caractère, écrivant bien ». Pharmacien de 3e classe à l'expédition de Brest au 3 thermidor, an VI, et à l'armée d'Angleterre en fructidor, an VI. Licencié le 16 pluviose, an VII (ivrogne).

TILLOY :

Pharmacien de 3e classe à La Rochelle, destitué pour insubordination en messidor, an III [3].

TOURETTE :

Pharmacien de 1re classe à l'Hôpital militaire de Blois, il passe à l'armée des Pyrenées Occidentales par l'arrêté du Comité de Salut Public du 1er messidor, an III.

TRAHAN :

Elève à l'armée des Côtes de Brest le 1er août 1793, puis à l'Hôpital du Séminaire de Nantes, au 23 novembre de la même année.

---

(1) A. N. A FII, 284.

(2) Contribution à l'Histoire de la Pharmacie à Caen, Paris 1939.

(3) Archives du Val-de-Grâce, carton 13.

Vidic :

Sous-aide à l'Hôpital de la Concorde, à Nantes, au 15 floréal, an II (4 mai 1793).

Villerme :

Aide-major à l'armée des Côtes de Brest le 7 septembre 1793, puis à l'Hôpital des Ursulles (?) de Nantes, au 23 novembre de la même année.

CONCLUSIONS

Au cours de ce travail, nous avons pu donner des renseignements inédits sur le Service pharmaceutique pendant les campagnes de Vendée et leurs diverses extensions dans l'Ouest de la France.

Après une courte esquisse de l'histoire de ces campagnes, nous avons donné des précisions sur les principaux Hôpitaux installés dans cette région, et sur les Hôpitaux de l'armée des Côtes de Cherbourg en 1794.

En étudiant les médicaments, nous avons eu la bonne fortune de retrouver un formulaire qui n'a été signalé par personne, du moins à notre connaissance, le « Compendium » de 1792 — sur lequel nous avons donné de nombreux renseignements.

Nous donnons également dans ce chapitre un état de plantes indigènes récoltées par Blondel et un état des plantes cultivées par les Pharmaciens de l'Hospice des Sans-Culottes de Rennes.

Aucun état de ce genre n'avait été publié jusqu'à présent, et nous avons là une documentation précieuse sur les plantes utilisées par la thérapeutique militaire.

Vu, Clermont-Ferrand, le 15 mai 1943
Le Président du Jury :
A. SARTORY.

Vu et Approuvé :
Clermont-Ferrand, le 15 mai 1943
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie :
A. SARTORY.

Vu et permis d'imprimer :
Clermont-Ferrand, le 18 mai 1943
Le Recteur de l'Académie,
Président du Conseil de l'Université.
Pour le Recteur :
Le Vice-Président du Conseil de l'Université :
A DANJON

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Manuscrit

Archives administratives du Ministère de la Guerre.
Archives de la Faculté de Pharmacie de Paris.
Archives du Val-de-Grâce.
Archives Mallet de Pontoise.
Archives Nationales.

Imprimés

Balland (A.). — Les Pharmaciens militaires français, Paris 1913.

Bouvet (Maurice). — Histoire de la Pharmacie en France des origines à nos jours. Paris 1937.

— Le recrutement des Pharmaciens militaires de 1789 à 1815. *Bull. des Doct. en Pharm.* (mai-juin 1939 et juillet-décembre 1939).

— Les origines de l'Hôpital du Val-de-Grâce et ses premiers pharmaciens. *Rev. d'Hist. de la Pharm.*, n° 107 et 108.

— Voir Moreau.

Bottet. — Napoléon au camp de Boulogne.

Brice et Bottet. — Le corps de santé militaire en France. Paris 1907.

Brunet (Pierre). — Le Service pharmaceutique de la Grande Armée pendant les campagnes de 1805 à 1809 en Autriche, en Allemagne et en Pologne. Marseille 1940.

Bulletin des Sciences pharmacologiques.

Bulletin et Revue d'Histoire de la Pharmacie.

Chassin. — La Vendée patriote.

Chirlouchon (M.-V.-Laurent). — Historique des corps des Officiers de Santé de l'Armée de Paris. 1876.

Compendium Pharmaceuticum Castrosibus Nosocomiis Accomodatum. Paris 1792.

Chronique médicale.

Gournay (Journal de). — Paris 1790, an X.

Leclair. — Essai historique sur le formulaire des Hôpitaux militaires. Lille 1927.

Lépice (R.). — Contribution à l'Histoire de la Pharmacie à Caen, Paris 1939.

Logeais (M.). — Histoire de la Pharmacie militaire pendant la campagne d'Italie 1792-1797. Paris 1937.

Mercier (R.). — Le monde médical pendant la guerre de Vendée.

Moreau (Général) et Bouvet (M.). — Les Formulaires des Hôpitaux militaires avant la Révolution. Paris 1939.

Tixier (R.). — Le Service pharmaceutique pendant les campagnes de la Grande Armée en Espagne et au Portugal. Paris 1942.

Venot (René). — Le Service pharmaceutique de la Grande Armée de 1809 à 1813 en Russie et en Allemagne. Marseille 1941.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction	9
Histoire des Campagnes	11
Les Hopitaux principaux	17
Les Médicaments et le Compendium	31
Jardins des plantes militaires	49
Le Personnel (Généralités)	67
Les Chefs	86
Les Subalternes	93
Conclusions	127
Index bibliographique	129

R. Foulon. Imprimeur, 29, rue Deparcieux, Paris XIV^e^